

Tableau de bord 2020 du SAGE Midouze Années analysées : 2017 - 2018 - 2019











Données récoltées par :



INTRODUCTION

Le tableau de bord est un outil d'évaluation de l'avancement de la mise en œuvre des SAGE. Il est basé sur l'évaluation des d'indicateurs d'actions (suivi de la mise en œuvre concrète de la mesure sur le territoire du SAGE) et de résultats (évaluation de l'effet des mesures réalisées sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques) identifiés dans le SAGE.

La plupart des mesures du SAGE est suivie par un indicateur, qu'il soit d'actions ou de résultats, permettant ainsi de constituer le tableau de bord. Les données recueillies ne sont pas exhaustives et restent fortement influencées par les retours sur les actions menées dans le territoire à la cellule d'animation du SAGE. Dès que l'information a pu être récupérée et analysée, l'indicateur correspondant à la mesure a été intégré.

Le tableau de bord permet également de faciliter l'accès aux données sur la qualité de l'eau et les politiques menées en faveur des milieux aquatiques à l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau.

Le tableau de bord 2021 regroupe les données de 2017, 2018 et 2019 afin de faire le lien avec la dernière édition du tableau de bord qui mettait en avant les données de l'année 2016.

Le présent tableau de bord à vocation à proposer une vision d'ensemble de la qualité de l'eau sur le SAGE Midouze, avec une version la plus complète qui soit, afin de faire un bilan du SAGE, 8 ans après sa mise en œuvre.

SOMMAIRE

I. État qualitatif de la ressource en eau sur le bassin de la Midouze

II. <u>Suivi de la mise en œuvre du SAGE Midouze</u>

I. Suivi de la qualité des eaux sur le bassin de la Midouze

Entre 2013 et 2019, la méthodologie d'évaluation de la qualité des rivières a évolué pour les masses d'eau dont la qualité était modélisée. Les calculs sont effectués sur trois années glissantes conformément à l'arrêté du 27/07/2015 (l'année 2017 correspond à la période 2015-2017, l'année 2018 à la période 2016-2018 et l'année 2019 à la période 2017-2019).

Depuis 2017, 62 stations de mesures permettent le suivi de la qualité des eaux de rivière sur le bassin de la Midouze :

- 18 stations sur le sous-bassin de la Midouze,
- 28 stations sur le sous-bassin de la Douze,
- 17 stations sur le sous-bassin du Midou(r).

La qualité des eaux souterraines est mesurée grâces à 159 stations de suivi (forage ou source par piézomètre ou qualitomètre) sur 8 masses d'eau.

41 substances:

bon mauvais

métaux lourds/pesticides

Etat

chimique

Comment définir le bon état ?

Bon

état

Etat biologique

Etat physico-

chimique

Nitrates, phosphore, MES

température de l'eau, O2,

Très bon

Bon état

Moyen

Mauvais

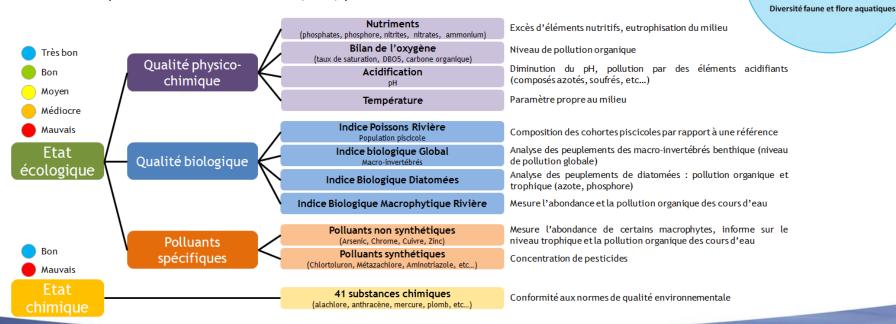
certains pesticides,

Méthode de détermination de l'état des masses d'eau superficielles

La **Directive Cadre sur l'Eau** définit le "bon état" d'une masse d'eau de surface lorsque l'état écologique et l'état chimique de celle-ci sont au moins bons. Le bon état (ou bon potentiel pour les masses d'eau fortement modifiées) doit être atteint sur l'ensemble des masses d'eau en 2027.

L'état écologique d'une masse d'eau est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physicochimiques. Il est défini en cinq classes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais.

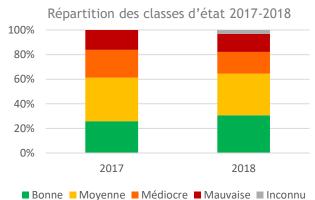
L'état chimique d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales (NQE) par le biais de valeurs seuils.

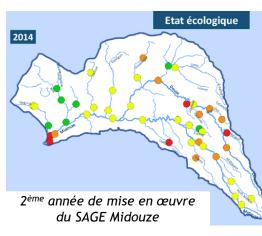


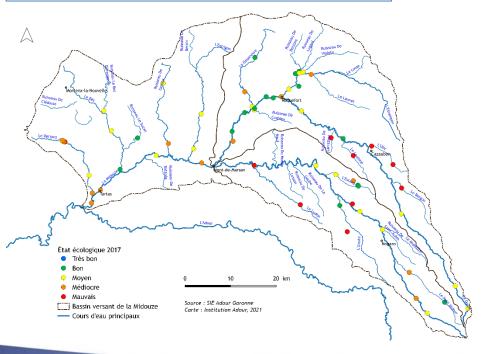
Évolution de la qualité des eaux aux stations : état DCE

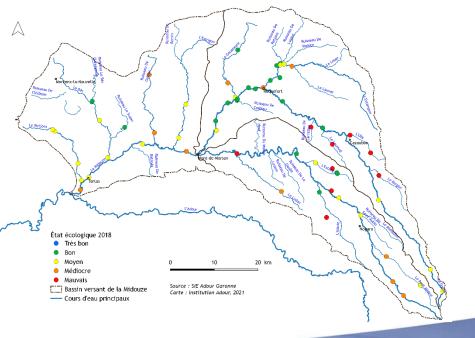
ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Une amélioration de l'état écologique au niveau des stations est visibles puisqu'en 2014, seulement 16 % des stations étaient en bon état, contre 31 % en 2018. Le nombre de stations en moyen et médiocre états diminuent également. Une petite hausse peut être visibles pour les stations en mauvais état depuis 2014 (de 11 % à 14 %).

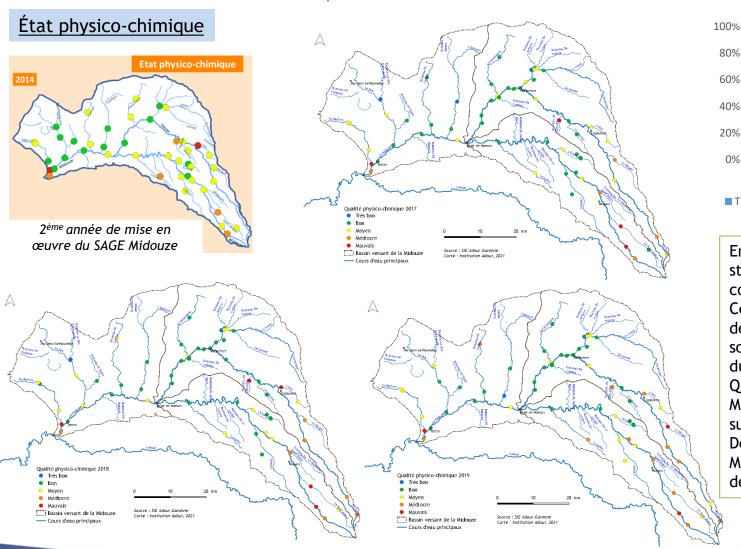








Évolution de la qualité des eaux aux stations : état DCE





Répartition des classes d'état 2017 à 2019



2018

2019

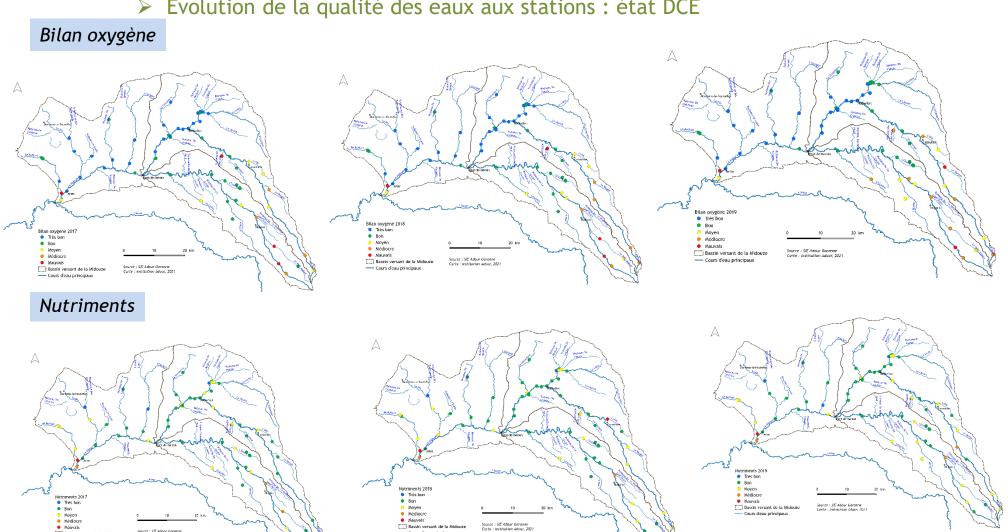
2017

En 2019, une augmentation des stations en moyen et mauvais état est constatée par rapport à 2017 et 2018. Cela peut s'expliquer par une dégradation du bilan oxygène sur le sous-bassin du Midou(r) et à l'amont du sous-bassin de la Douze.

Quelques stations sur le sous-bassin du Midou(r) se sont également dégradées sur le paramètre « nutriments ».

De même sur le sous-bassin de la Midouze ou des stations ont été déclassées sur le Geloux et le Bez.

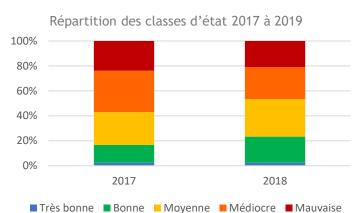
Évolution de la qualité des eaux aux stations : état DCE

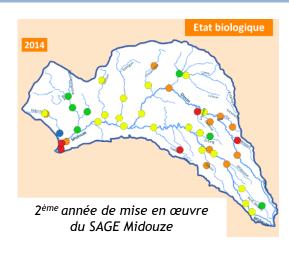


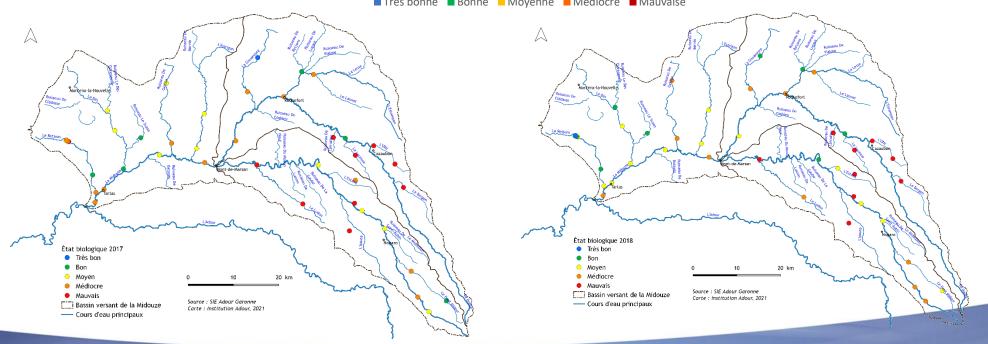
Évolution de la qualité des eaux aux stations : état DCE

État biologique

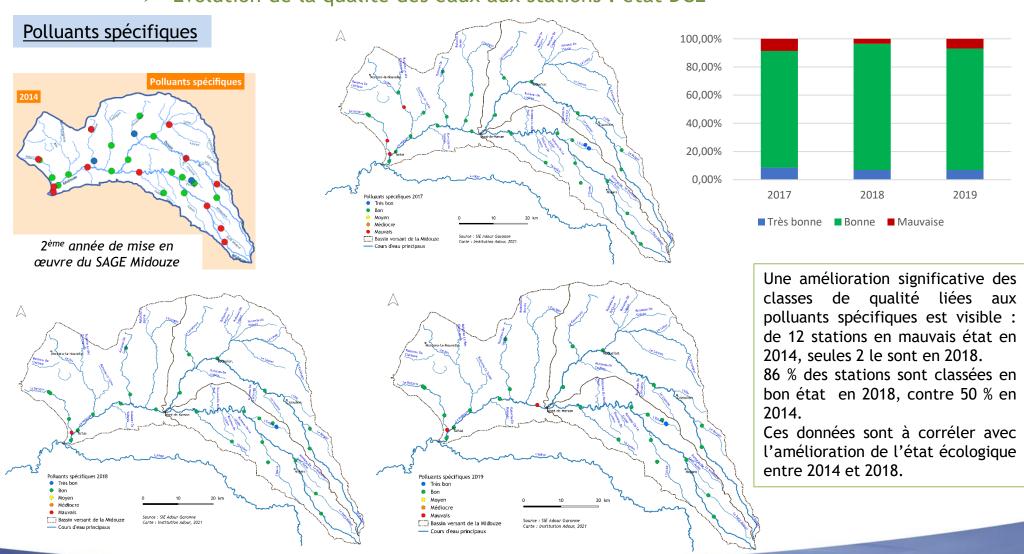
Depuis 2014 l'état biologique s'est dégradé (expliquant la hausse du mauvais état écologique) : de 11,5 % de stations en mauvais état en 2014, c'est 10% de plus de stations dans cette classe de qualité en 2018. Toutefois une augmentation des stations en bon état est constatée, avec une diminution de celles en état médiocre.







> Évolution de la qualité des eaux aux stations : état DCE



Évolution de la qualité des eaux aux stations : état DCE

État chimique 2019 Bon

ource : SIE Adour Garon

Mauvais Bassin versant de la Midouze

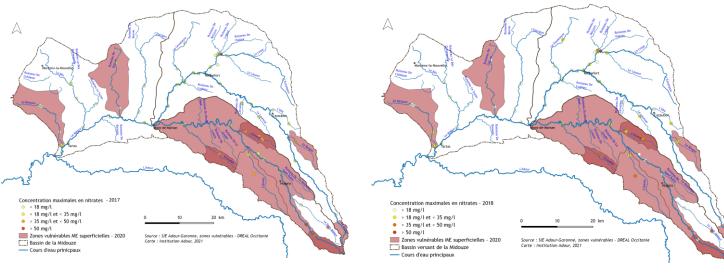
ÉTAT CHIMIQUE 2014 État chimique 2017 État chimique 201 2ème année de mise en Mauvais œuvre du SAGE Midouze Source : SIF Adour Garonne Une amélioration de l'état chimique est constaté sur le bassin de la Midouze. Effectivement, depuis 2013 les stations sur le Retjons et la Midouze en amont et en aval de leur confluence étaient en mauvais état,

de même que la station en aval de la confluence entre le Geloux et la Midouze.

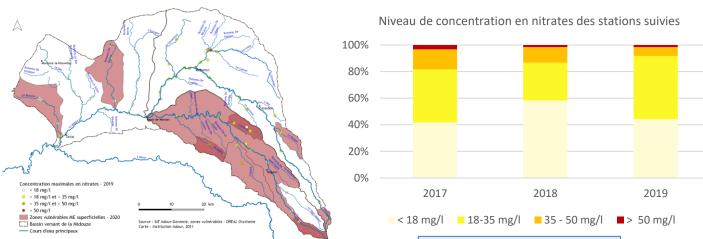
En 2017, seule la station à la confluence du Retjons et de la Midouze et une station sur le ruisseau de l'Estrigon étaient en mauvais état sur le sous-bassin de la Midouze. Une station était également en mauvais état sur le sous-bassin du Midou(r).

En 2019, une seule station, sur les 28 suivies pour l'état chimique, est en mauvais état sur l'ensemble du bassin de la Midouze.

> Focus sur les pollutions diffuses : les nitrates



Les teneurs en nitrates sont en dessous de la norme DCE de 50 mg/l, l'ensemble des stations sont en très bon et bon état, une seule station (sur le sous-bassin de la Douze) est en état moyen (percentile 90 entre 10 et 25 mg/l).



Amélioration depuis 2014

Pour ce qui est du classement en zone vulnérable, le seuil de concentration en nitrates est fixé à 18 mg/l. La station à la confluence du ruisseau de Vialote avec la Douze, qui était au tire de la DCE en état moyen, est en dépassement des 50 mg/l de concentration au titre des zones vulnérables, et ce secteur n'est pas inscrit dans le zonage. Une révision du zonage sera certainement à envisager.

> Focus sur les pollutions diffuses : les produits phytosanitaires

La limite de qualité retenue soit 2 µg/l par substance et 5 µg/l pour l'ensemble des substances correspond aux limites de qualité des eaux brutes de toutes origines utilisées pour la production d'eau destinées à la consommation humaine (Annexe 2 de l'arrêté du 11/07/2011).

Stations concernées par un dépassement

Une molécule > 2 µg/l:

- La Midouze à Campagne (Métolachlore total 5,26 µg/l)
- Le Bergon au niveau de Réans (Métolachlore total 7,04 µg/l)
- La Douze au niveau de Manciet (Métolachlore total 4,4 μg/l)
- Le Ludon à Hontanx (Métolachlore total 7,61 µg/l)
- Le Midour au niveau de Caupenne d'Armagnac (AMPA 4 μg/l et Métolachlore total 3,2 μg/l)
- Le Petit Midour au niveau de Sabazan (Métolachlore total 2,1 La Midouze à Campagne

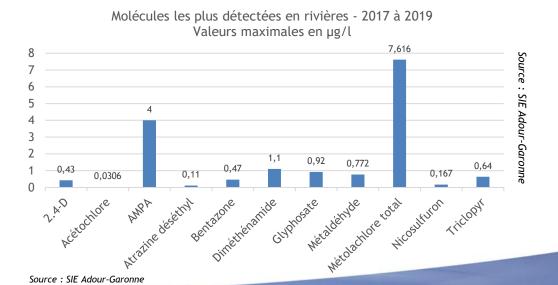
Somme de concentration par analyse > 5 µg/l:

- La Midouze à Campagne (6,86 µg/l)
- Le Bergon au niveau de Réans (9,31 μg/l)
- La Douze au niveau de Manciet (6,53 µg/l)
- Le Ludon à Hontanx (9,27 µg/l)
- Le Midour à Lannemaignan (10,25 μg/l)
- Le Midour au niveau de Caupenne d'Armagnac (9,70 µg/l)
- Le Petit Midour au niveau de Sabazan (6,06 µg/l)

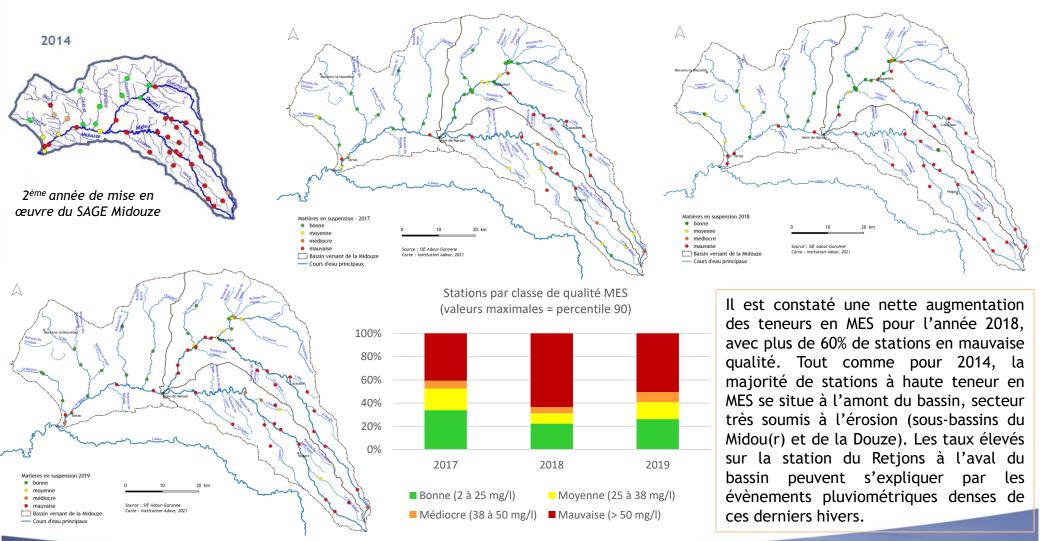
Dépassement de seuils de 2017 à 2019

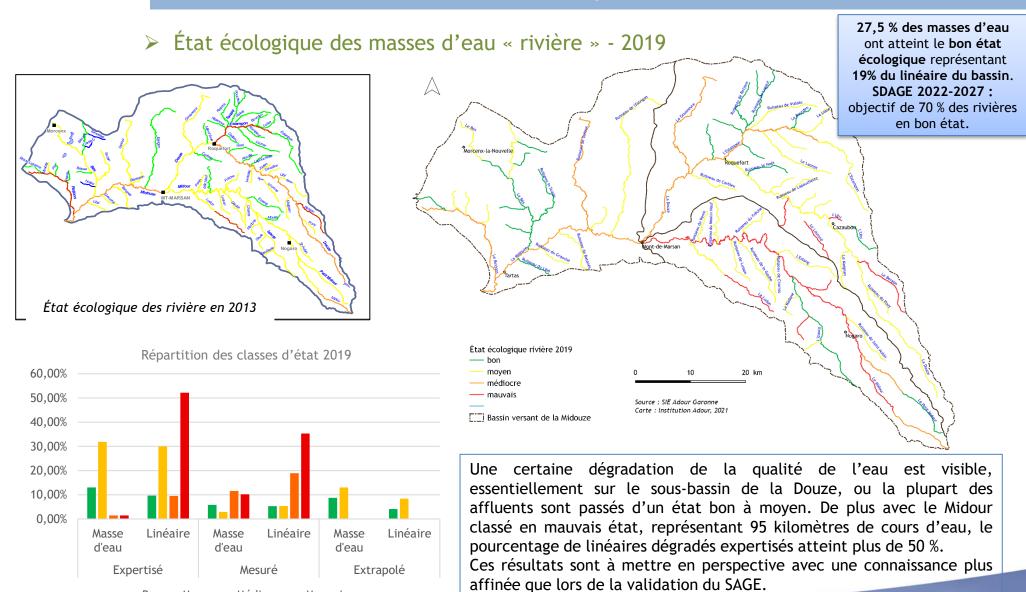
Le dépassement de seuils sur une molécule (> 2 $\mu g/l$) concerne 6 stations du bassin du SAGE, essentiellement sur l'amont du bassin (3 stations sur le sous-bassin du Midou(r) et 2 stations sur le sous-bassin de la Douze), avec essentiellement le métolachlore total en substance affichant une valeur maximale au-dessus du seuil. De même pour l'ensemble des substances (> 5 $\mu g/l$), 7 stations enregistrent un dépassement, situées pour la grande majorité en amont du bassin.

On peut constater une amélioration sur ce paramètre puisque la valeur maximale de métolachlore total est en baisse $(7,6 \, \mu g/l \, entre \, 2017 \, et \, 2019 \, contre \, 11,4 \, \mu g/l \, entre \, 2012 \, et \, 2014)$, et que l'on retrouve en faible teneur du glyphosate contrairement à la période de début de mise en œuvre du SAGE.

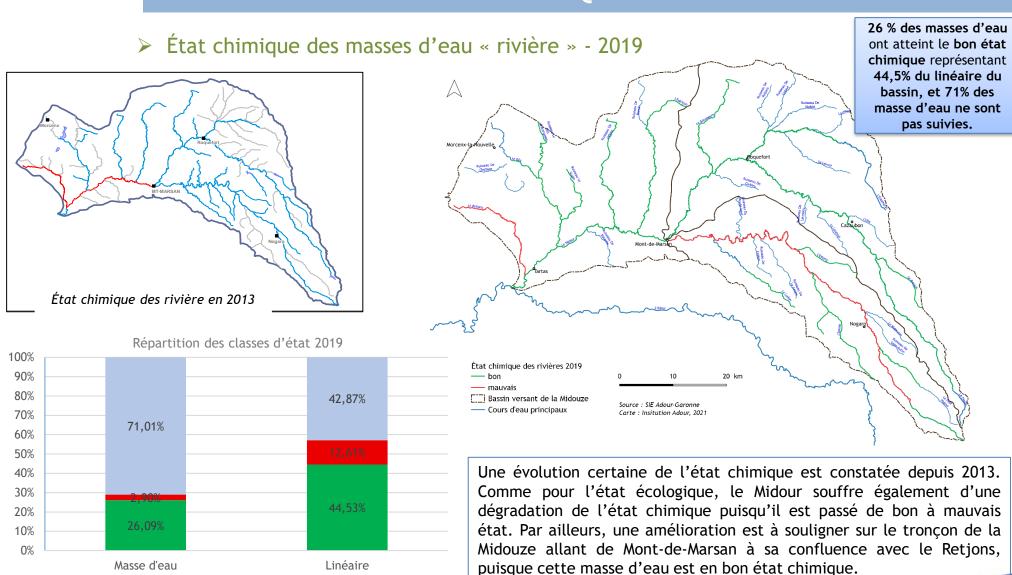


> Focus sur les pollutions diffuses : les matières en suspension (MES)





■ Moyen ■ Médiocre ■ Mauvais



■ Bon ■ Mauvais ■ Non classé

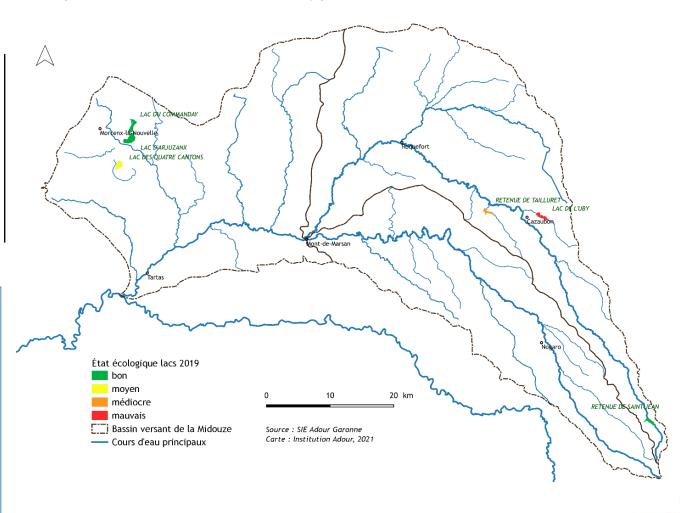
> État écologique et chimique des masses d'eau de type « lacs » - 2019

Rappel des données de 2006 et 2013

		État éc	ologique
code	Nom	2006	2013
FRFL4	Arjuzanx	3	Inc.
FRFL33	Commanday	Inc.	Inc.
FRFL81	4 cantons	Inc.	Inc.
FRFL86	Saint-Jean	Inc.	3
FRFL94	Tailluret	Inc.	4
FRFL98	Uby	5	4

En 2013, la retenue de Saint-Jean était classée en état moyen, on constate donc une amélioration sur cette station là ; de même pour le lac d'Arjuzanx. Pour la retenue du Tailluret aucune amélioration visible. Une dégradation sur le plan d'eau de l'Uby est à noter puisqu'en 2013 le lac état en qualité médiocre.

En ce qui concerne l'état chimique, aucun changement n'est constaté, les masses d'eau de type « lacs » sont en bon état.



B - QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

Évolution de la qualité de l'eau des nappes souterraines

		État	État
		quantitatif	chimique
code	Nom	2013	2013
Masses d'ea	u souterraines superficielles		
FRFG028	Alluvions de l'Adour		
	Molasses et alluvions anciennes		
FRFG044	piémont		
FRFG046	Plioquaternaire - Nappe des sables		
FRFG066	Sables fauves		
Masses d'ea	u souterraines profondes ou semi-prof	ondes	
FRFG105	Pliocène		
FRFG084	Miocène helvétien		
FRFG070	Miocène aquitanien		
FRFG083	Oligocène		
FRFG071	Eocène		
FRFG082	Eocène-paléocène		
FRFG072	Crétacé supérieur (sommet)		
FRFG081	Crétacé supérieur (sommet)		
FRFG073	Turonien coniacien		
FRFG075	Turonien coniacien		
FRFG091	Crétacé supérieur (base)		
FRFG080	Jurassique moyen		

Source : ADES

Une amélioration de l'état chimique est constatée pour les nappes superficielles, essentiellement sollicitées sur le bassin de la Midouze.

Code	Nom de la masse d'eau souterraine	État quantitatif	État chimique					
Masses d'eau souterraines superficielles								
FRFG028A	Alluvions de l'Adour amont	mauvais	mauvais					
FRFG044	Molasses, alluvions anciennes de Piémont et formations peu perméables du bassin de l'Adour	bon	bon					
FRFG046A	Sables et graviers plio-quaternaires de la Midouze et de l'Adour	bon	bon					
FRFG046B	Terrasses alluviales de la Midouze aval et de l'Adour moyen	bon	bon					
FRFG066	Sables fauves et calcaires helvétiens libres du bassin versant de l'Adour	mauvais	mauvais					
Masses d'ea	au souterraines profondes ou semi-profondes							
FRFG105	Sables et graviers du Pliocène captif du littoral aquitain	bon	bon					
FRFG084	Faluns, grès et sables de l'Helvétien (Miocène) majoritairement captif de l'Ouest du Bassin aquitain	bon	bon					
FRFG070	Faluns, grès et calcaires de l'Aquitanien-Burdigalien (Miocène) majoritairement captif de l'Ouest du Bassin aquitain	bon	bon					
FRFG083B	Calcaires, grès et faluns de l'Oligocène majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain	bon	bon					
FRFG114	Sables, graviers, grès et calcaires de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain	mauvais	bon					
FRFG082A	Calcaires du Paléocène majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain	bon	bon					
FRFG082B	Calcaires de l'Eocène moyen et supérieur majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain	bon	bon					
FRFG082C	Sables et grès de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Ouest du Bassin aquitain	mauvais	bon					
FRFG072	Calcaires et grès du Campano-Maastrichtien majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain	mauvais	bon					
FRFG081	Calcaires du sommet du Crétacé supérieur majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain	bon	bon					
FRFG073B	Multicouches calcaire majoritairement captif du Turonien- Coniacien-Santonien du centre du Bassin aquitain	bon	bon					
FRFG075A	Calcaires du Cénomanien majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain	bon	bon					
FRFG091	Calcaires de la base du Crétacé supérieur majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain	bon	bon					
FRFG080C	Calcaires du Jurassique moyen et supérieur majoritairement captif au Sud du Lot	mauvais	bon					

■ > 50 mg/l

■40 - 50 mg/l

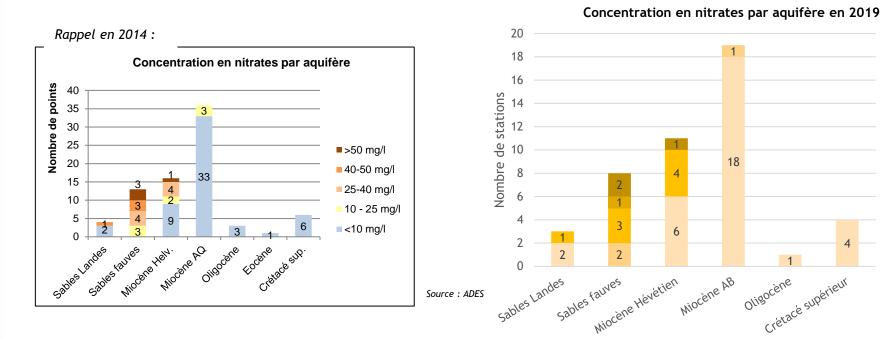
25 - 40 mg/l

■10 - 25 mg/l

< 10 mg/l</p>

B - QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

> Focus sur les nitrates en nappe



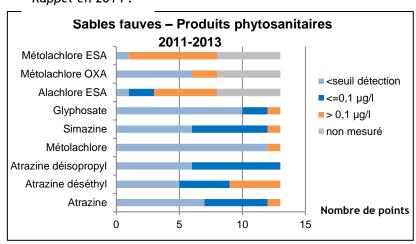
Peu d'évolution depuis 2014, les aquifères les plus vulnérables au pollution par les nitrates étant les sables fauves et le miocène helvétien.

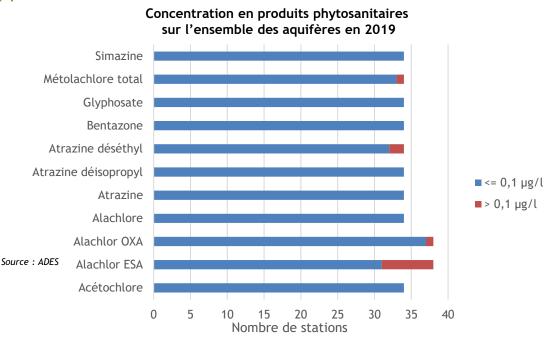
Les stations qui révèlent un dépassement de norme (>50mg/l) sont celles du Houga dans le Gers et de Hontanx dans les Landes, avec respectivement 77 mg/l et 55 mg/l de nitrates enregistrés en moyenne.

B - QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

Focus sur les pesticides en nappe

Rappel en 2014:





Quelques évolutions depuis la première année de mise en œuvre du SAGE, puisque 4 substances actives de produits phytosanitaires sont retrouvées à savoir : le métolachlore, l'atrazine déséthyl, et l'alachlore en plus grand proportion sous sa forme ESA, contre 8 en 2013.

Les aquifères soumis à la pollution par produits phytosanitaires sont les sables fauves (stations de Pujo-le-Plan et Hontanx dans les Landes) et le miocène helvétien (station de Saint-Gein dans les Landes).

III. Suivi de la mise en œuvre du SAGE Midouze

la = indicateurs d'actions Suivi de la mise en œuvre concrète de la mesure sur le territoire du SAGE

Ir = indicateurs de résultats Évaluation de l'effet des mesures réalisées sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques) identifiés dans le SAGE.

Niveau d'avancement de la mise en œuvre des 70 mesures du PAGD



Mesure mise en œuvre sur le bassin



Mesure partiellement appliquée sur le bassin ou en cours d'application



Mesure avec absence de connaissance sur la mise en œuvre



Mesure non appliquée sur le territoire

SOMMAIRE INTERMEDIAIRE

- I. <u>Gestion quantitative</u>
- II. Aspects qualitatifs
- III. Rivières zones humides
- IV. <u>Usages prioritaires et loisirs</u>
- V. <u>Gouvernance</u>

ASPECT QUANTITATIF



ORIENTATION A - ATTEINDRE LE BON ÉTAT ET L'ÉQUILIBRE

DISPOSITIONS

Favoriser les économies d'eau par les usages non agricoles

Améliorer et adapter les pratiques agricoles

Restaurer durablement l'équilibre de la ressource afin de garantir des débits d'étiage satisfaisant à la fois le milieu et les usages

Améliorer les connaissances sur les nappes souterraines

Mesures



Réduire les consommations des collectivités



Sensibiliser le grand public sur la nécessité d'économiser l'eau



Adapter les prélèvements agricoles à la ressource disponible



Améliorer la gestion de l'irrigation



Développer des stratégies pour réduire la dépendance à l'irrigation



Suivre et respecter les débits cibles



Améliorer la gestion des réservoirs de soutien d'étiage



Connaître l'existence et l'utilisation des retenues individuelles



Améliorer et régulariser l'utilisation des retenues individuelles



Créer des réserves en eau supplémentaires pour combler le déficit en eau



Engager des études spécifiques sur les nappes du plio-quaternaire et du Miocène et sur les échanges nappes - rivières visant à une meilleure gestion de ces nappes



A1 - FAVORISER LES ÉCONOMIES D'EAU PAR LES USAGES NON AGRICOLES



Réduire les consommations des collectivités

Sensibiliser le grand public sur la nécessité d'économiser l'eau

Source : Adour-Garonne

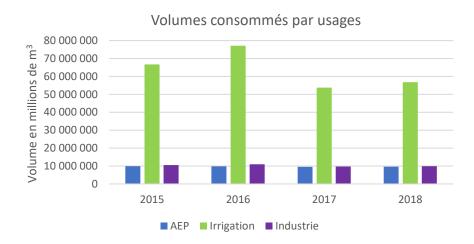
73,04 millions de m³ prélevés en 2017 et 76,30 millions de m³ en 2018, légèrement en hausse par rapport aux volumes de 2014, s'expliquant par des saisons estivales plus chaudes au fil des années.

En 2017 et 2018, **9,5 à 9,6 millions de m³ ont été prélevés pour la consommation en eau potable**, contre 9,9 millions de m³ en 2014. Une légère baisse de consommation est donc enregistrée.

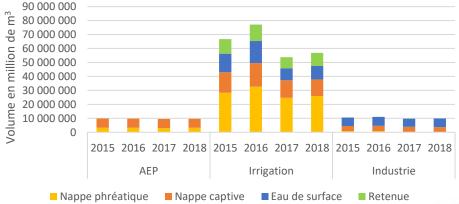


ir1 - V global consommé par collectivité

ir2 - V AEP consommé







A2 - AMÉLIORER ET ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES



- > Adapter les prélèvements agricole à la ressource disponible
- > Améliorer la gestion de l'irrigation
- Développer des stratégies pour réduire la dépendance à l'irrigation

Chiffres 2017 non valides

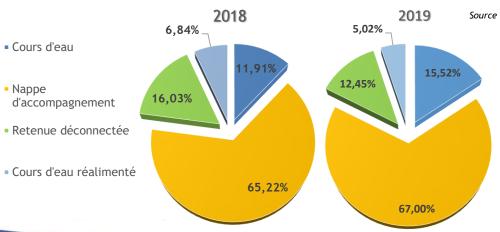
Volumes:

Pour 2018, 91,31 millions de m³ ont été demandés et autorisés et 90,48 millions en 2019, contre 105 millions en 2014. Une baisse des volumes demandés et autorisés est donc constatée.

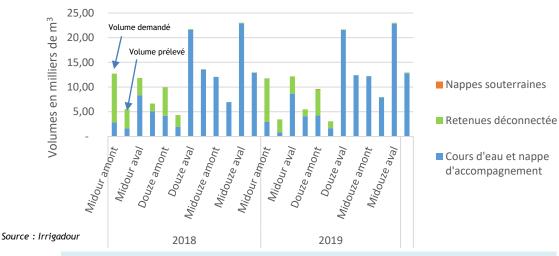
Surfaces:

En 2018, 40 287 hectares ont été irrigués, et 40 055 hectares en 2019, contre 42 640 en 2014. Tout comme les volumes prélevés, la tendance est à la baisse.

Répartition des volumes prélevés par type de ressource



Volumes autorisés pour l'irrigation en 2018 et 2019



La distinction entre prélèvements en nappes superficielles ceux en cours d'eau n'est pas réalisée sur ce graphique. Il est toutefois constaté avec les camemberts où les prélèvements en nappe sont dissociés de ceux en cours d'eau, que le prélèvement en eaux souterraines est très développé.

ir3 - V prélevé / V autorisé

ia1 - Nb ha où la mesure est appliquée

ir4 - V d'eau global prélevé pour l'irrigation

ir5 - Surfaces agricoles irriguées



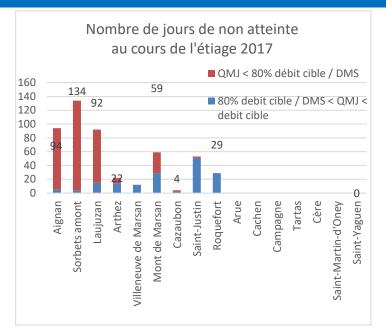
Suivre et respecter des débits cibles

2017

Le respect des débits cibles est évalué du 01/06 au 31/10 en fonction de deux critères :

- nombre de jours de non atteinte, c'est-à-dire le nombre de jours où le débit journalier est inférieur au débit cible durant la période d'étiage ;
- rapport VCN10/débit objectif. Au sens du SDAGE, pour tenir compte des situations d'étiages difficiles et des aléas de gestion, le débit objectif est considéré comme satisfait lorsque le VCN10 (débit minimal moyen sur 10 jours consécutifs) est supérieur à 80 % de la valeur du débit objectif.

BV	Cours d'eau	Station	dept	Debit cible	QMJ < débit cible		QMJ < 80% débit cible ou QMJ < DMS	e VCN10			QMJ mini
DV .	Cours a caa		черс	Debit cible	Nb de jours	% non atteinte	Nb de jours	date	valeur (m³/s)	VCN10/débit cible	QIVISTIIIII
	Riberette	Aignan	32	0,01	94	61%	89	03/09-12/09	0	0%	0,00
	Midour amont	Sorbets amont	32	0,03	134	88%	130	24/08-02/09	0	0%	0,00
	Midour inter	Laujuzan	32	0,08	92	60%	77	12/09-21/09	0,02	27%	0,01
Midour	Izaute	Monlezun	32	0,03							
ξ	Midour aval 1	Arthez	40	0,12	22	14%	8	17/06-26/06	0,09	76%	0,05
_	Midour aval 2	Villeneuve de Marsan	40	0,225	12	8%	0	18/06-27/06	0,14	63%	0,11
	Ludon	Bougue	40	0,21							
	Midour aval 3	Mont de Marsan	40	1,6	59	39%	30	18/06-27/06	0,60	38%	0,50
	Douze amont	Cazaubon	32	0,06	4	3%	2	22/08-31/08	0,03	48%	0,02
	Douze inter	Saint-Justin	40	0,15	53	35%	2	19/07-28/07	0,12	82%	0,08
Douze	Douze inter	Roquefort	40	0,35	29	19%	0	21/08-30/08	0,17	49%	0,11
Do	Estampon	Arue	40	0,84	0	0%	0	22/08-31/08	0,837	100%	0,82
	Guaneyre	Cachen	40	0,23	0	0%	0	22/08-31/08	0,38	165%	0,37
	Douze aval	Mont-de-Marsan	40	2,4							
	Midouze	Campagne	40	5,6	0	0%	0	22/08-31/08	5,17	92%	4,78
	Midouze	Tartas	40	5,3	0	0%	0	21/08-30/08	6,58	124%	6,06
	Estrigon	Cère	40	0,5	0	0%	0	29/07-07/08	0,64	129%	0,63
	Geloux	Saint-Martin-d'Oney	40	0,33	0	0%	0	22/08-31/08	0,34	102%	0,32
	Bez (Bès)	Saint-Yaguen	40	0,76	0	0%	0	19/08-28/08	1,47	193%	1,43
	Retjons	Tartas	40	0,33							



Respect du débit cible (VCN10/débit cible en %) – Période d'étiage 2017



Source: DREAL, Institution Adour

ir6 / ir7 - Respect des débits cibles aux points de consignesnb de mesures conformes/non conformes

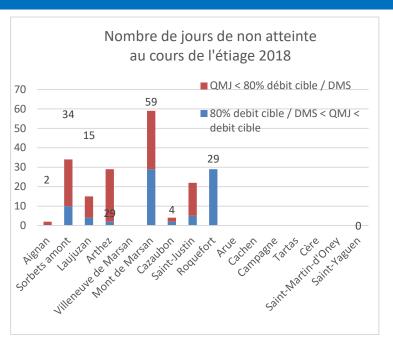


Suivre et respecter des débits cibles

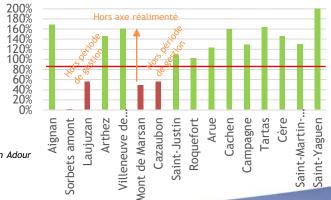
2018

Point de vigilance : la gestion en cours de campagne (appelée période de gestion variable d'une année à l'autre) est basée sur les données mesurées en temps réel aux stations hydrométriques. À ces mesures, s'ajoutent les prévisions météorologiques, les connaissances des besoins des cultures complétées par les informations transmises par les acteurs locaux. Ainsi, il est indispensable de bien distinguer la gestion et les mesures en temps réel, traduisant le quotidien de la gestion et sa qualité, les données pouvant faire l'objet d'un éventuel recalage avant publication (ex. sur le site de la banque hydro) et qui ne reflètent pas l'état de connaissance en situation de gestion.

BV	Cours d'eau	Station	dept	Dalin dala	QMJ < débit cible		QMJ < 80% débit cible ou QMJ < DMS	VCN10			
BV				Debit cible	Nb de jours	% de non atteinte	Nb de jours	date	valeur (m³/s)	VCN10/débit cible	QMJ mini
	Riberette	Aignan	32	0,01	2	1%	2	03/10-12/10	0,02	169%	0,00
	Midour amont	Sorbets amont	32	0,03	34	22%	24	28/09-07/10	0,00	2%	0,00
	Midour inter	Laujuzan	32	0,08	15	10%	11	28/09-07/10	0,04	56%	0,02
Midour	Izaute	Monlezun	32	0,03							
ξ	Midour aval 1	Arthez	40	0,12	29	19%	27	31/07-09/08	0,17	145%	0,09
_	Midour aval 2	Villeneuve de Marsan	40	0,225	0	0%	0	19/08-28/08	0,36	161%	0,28
	Ludon	Bougue	40	0,21							
	Midour aval 3	Mont de Marsan	40	1,6	59	39%	30	02/08-11/08	0,79	49%	0,58
	Douze amont	Cazaubon	32	0,06	4	3%	2	24/09-03/10	0,03	56%	0,00
	Douze inter	Saint-Justin	40	0,15	22	14%	17	17/09-26/09	0,16	109%	0,14
Douze	Douze inter	Roquefort	40	0,35	29	19%	0	17/08-26/08	0,36	103%	0,27
O	Estampon	Arue	40	0,84	0	0%	0	27/09-06/10	1,04	123%	1,02
	Guaneyre	Cachen	40	0,23	0	0%	0	27/09-06/10	0,37	160%	0,36
	Douze aval	Mont-de-Marsan	40	2,4							
	Midouze	Campagne	40	5,6	0	0%	0	19/08-28/08	7,23	129%	6,94
	Midouze	Tartas	40	5,3	0	0%	0	19/08-28/08	8,66	163%	8,26
	Estrigon	Cère	40	0,5	0	0%	0	27/09-06/10	0,73	146%	0,72
	Geloux	Saint-Martin-d'Oney	40	0,33	0	0%	0	27/09-06/10	0,43	130%	0,42
	Bez (Bès)	Saint-Yaguen	40	0,76	0	0%	0	26/09-05/10	1,62	213%	1,58
	Retjons	Tartas	40	0,33							



Respect du débit cible (VCN10/débit cible en %) – Période d'étiage 2018



Source : DREAL, Institution Adour

ir6 / ir7 - Respect des débits cibles aux points de consignesnb de mesures conformes/non conformes

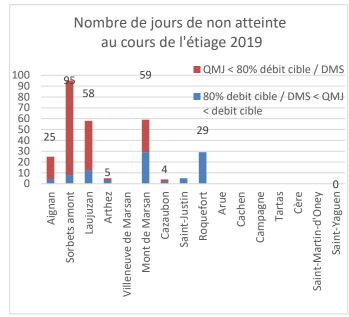


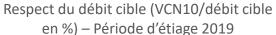
Suivre et respecter des débits cibles

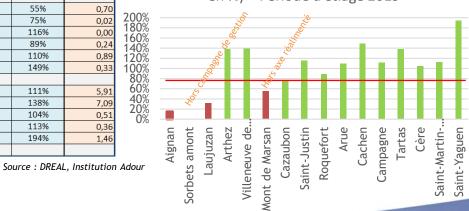
2019

Double valeur sur 2 stations de suivi : les valeurs de débit seuil de restriction (DSR) et le débit minimum de salubrité (DMS) établies dans l'arrêté interpréfectoral fixant les DSR et DMS sur les cours d'eau réalimentés des bassins du Midou(r) et de la Douze, approuvé le 06/07/2014, ont été modifiés pour l'étiage 2019, soit de juin à octobre inclus, pour le département du Gers. Les stations de mesure hydrologiques sont Cazaubon pour la Douze et Laujuzan pour le Midour. Une double valeur est alors inscrite pour la période de gestion de 2019.

BV	Cours d'eau	Station	dept	Debit cible	QMJ < débit cible		QMJ < 80% débit cible ou QMJ < DMS	VCN10			QMJ mini
BV					Nb de jours	% de non atteinte	Nb de jours	date	valeur (m³/s)	VCN10/débit cible	QWI MINI
	Riberette	Aignan	32	0,01	25	16%	21	24/09-03/10	0,00	15%	0,00
	Midour amont	Sorbets amont	32	0,03	95	62%	87	25/09-04/10	0,00	0%	0,00
	Midour inter	Laujuzan	32	0,08	58	38%	46	26/09-05/10	0,03	32%	0,00
Midour	Izaute	Monlezun	32	0,03							
∫ iš	Midour aval 1	Arthez	40	0,12	5	3%	2	09/09-18/09	0,17	138%	0,00
_	Midour aval 2	Villeneuve de Marsan	40	0,225	0	0%	0	08/09-17/09	0,31	139%	0,00
	Ludon	Bougue	40	0,21							
	Midour aval 3	Mont de Marsan	40	1,6	59	39%	30	17/07-26/07	0,89	55%	0,70
	Douze amont	Cazaubon	32	0,06	4	3%	2	14/09-23/09	0,05	75%	0,02
	Douze inter	Saint-Justin	40	0,15	5	3%	0		0,17	116%	0,00
Douze	Douze inter	Roquefort	40	0,35	29	19%	0	17/07-26/07	0,31	89%	0,24
00	Estampon	Arue	40	0,84	0	0%	0	12/09-21/09	0,92	110%	0,89
	Guaneyre	Cachen	40	0,23	0	0%	0	12/09-21/09	0,34	149%	0,33
	Douze aval	Mont-de-Marsan	40	2,4							
	Midouze	Campagne	40	5,6	0	0%	0	31/08-09/09	6,21	111%	5,91
	Midouze	Tartas	40	5,3	0	0%	0	31/08-09/09	7,33	138%	7,09
	Estrigon	Cère	40	0,5	0	0%	0	12/09-21/09	0,52	104%	0,51
	Geloux	Saint-Martin-d'Oney	40	0,33	0	0%	0	12/09-21/09	0,37	113%	0,36
	Bez (Bès)	Saint-Yaguen	40	0,76	0	0%	0	31/08-09/09	1,47	194%	1,46
	Retjons	Tartas	40	0,33							

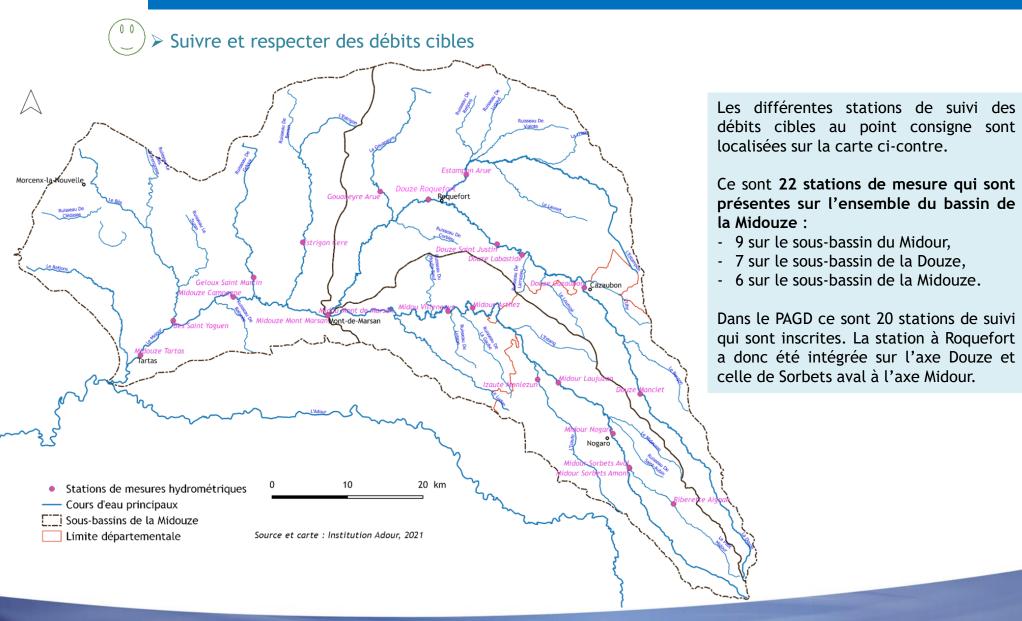






ir6 / ir7 - Respect des débits cibles aux points de consignes

= nb de mesures conformes/non conformes



00

Améliorer la gestion des retenues de soutien d'étiage

Aucune révision de règlement d'eau n'a été engagée depuis la mise en œuvre du SAGE Midouze.

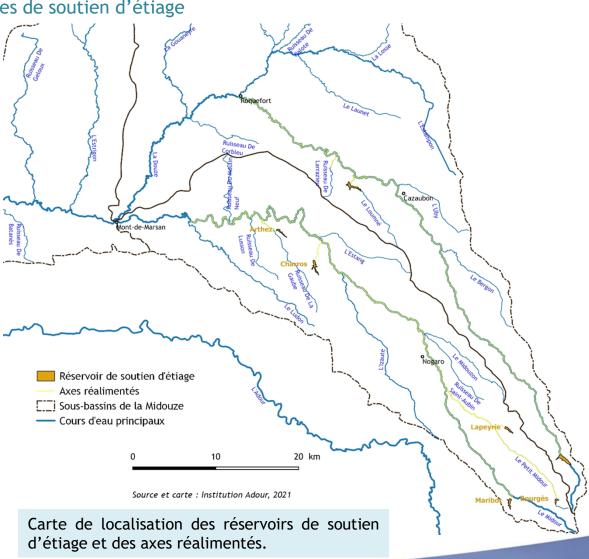
En 2017, 246 compteurs ont été comptabilisés : 742 contrôles ont été effectués (347 sur le sous-bassin de la Douze et 396 sur le sous-bassin du Midour).

En 2019, 247 compteurs ont été comptabilisés : 662 contrôles ont été réalisés (267 sur le sous-bassin de la Douze et 395 sur le sous-bassin du Midour).

Ces contrôles sont effectués durant les campagne de gestion des réservoirs, par la CACG (Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne) pour le compte de l'Institution Adour. Ces contrôles ont pour but de vérifier le bon fonctionnement des compteurs, leur valeur et l'exactitude de la localisation des points de prélèvements.



- ia3 Nb d'équipements de stations de prélèvement
- ia4 Nb d'échelles limnimétriques mises en place
- ia5 Nb de contrôles réalisés





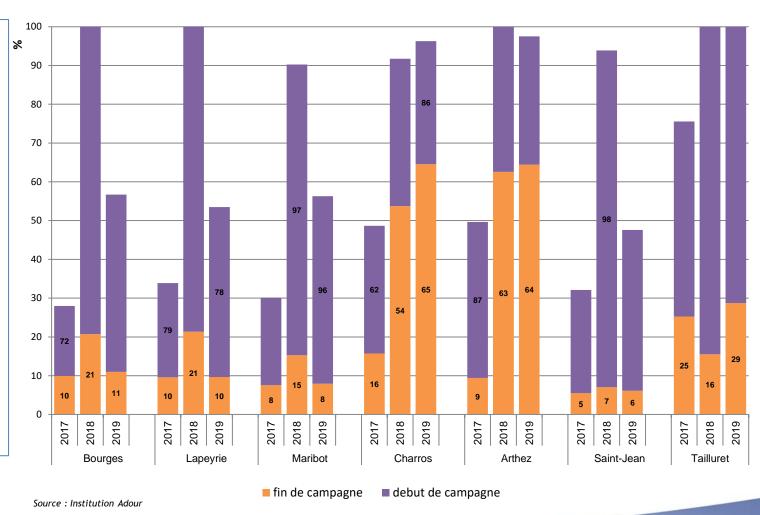
Améliorer la gestion des retenues de soutien d'étiage

Les réservoirs de soutien d'étiage ont démarré la saison estivale de 2018 en étant pour la moitié d'entre eux, au maximum de leur capacité de remplissage, contrairement à l'année 2017.

Effectivement, le remplissage hivernal 2017 fut faible en raison des conditions météorologiques particulièrement sèches.

En 2018 et 2019, les réservoirs terminent la campagne estivale pour la grande majorité avec 10% et jusqu'à 64% de leur capacité.

Les réservoirs du Gers sont plus sollicités que les réservoirs des Landes, et essentiellement celui de Saint-Jean sur le sous-bassin de la Douze.





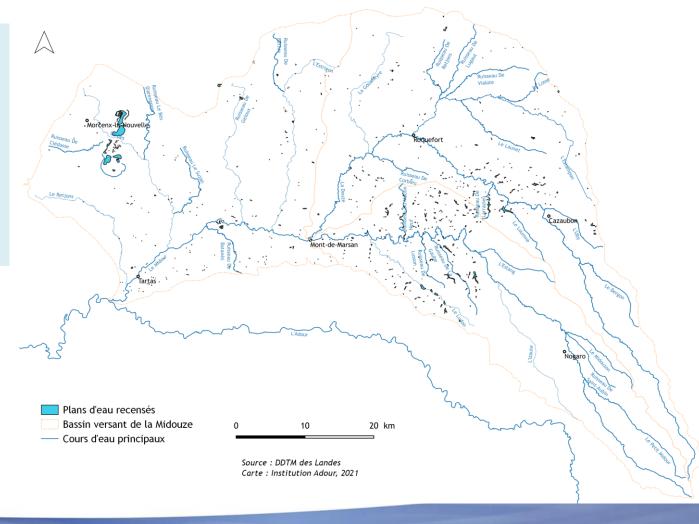
- > Connaître l'existence et l'utilisation des retenues individuelles
- > Améliorer l'utilisation des retenues individuelles
- > Créer des réserves en eau supplémentaires pour combler le déficit en eau

703 plans d'eau localisés côté Landes dont l'usage est connu pour la moitié d'entre eux. Sur le département du Gers le travail est en cours de finalisation.

Dans le cadre du projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midou(r), la mesure concernant la création de réserves supplémentaires a été modifiée, puisqu'il s'agit maintenant de réhausse des réservoirs existants.

15 régularisations de plans d'eau ont été transmises à la CLE entre 2017 et 2019.

- ia6 Nb de plans d'eau diagnostiqués
- ir8 Cartographie des plans d'eau individuels recensés
- ia7 Nb de situations régularisées
- ia8 Nb de plans d'eau soumis au respect de la transparence hydraulique



ASPECTS QUANTITATIFS



ORIENTATION B - MIEUX GÉRER LES INONDATIONS

DISPOSITIONS

Maîtriser le ruissellement

Prévenir le risque en favorisant la dynamique naturelle

Mesures

Favoriser et promouvoir les techniques limitant le ruissellement

Limiter l'imperméabilisation des sols

) Améliorer la gestion des eaux pluviales

Favoriser l'expansion et la régulation naturelle des crues

PAS D'INDICATEURS DÉFINIS DANS LE PAGD



ASPECTS QUALITATIFS



ORIENTATION C - LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

OBJECTIFS

Mettre en œuvre une politique de prévention de l'érosion des sols agricoles et forestiers

Réduire la pollution diffuse d'origine agricole et forestière

Réduire la pollution diffuse générée par les collectivités territoriales et leurs groupements ou les particuliers

Mesures

- Identifier les zones les plus sensibles à l'érosion des sols pour y mettre en place des actions spécifiques
- Améliorer les pratiques d'exploitation agricole dans les zones d'érosion des sols au sens large
- Améliorer les pratiques d'exploitation forestière dans les zones d'érosion des sols au sens large
- Favoriser la prise en compte des éléments topographiques dans les documents d'urbanisme
- Réduire la pollution des exploitations d'élevage
- Améliorer les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires en zones agricoles et forestières
- Améliorer les pratiques d'utilisation des produits fertilisants en zones agricoles et forestières
- Mener une action test pour réduire la pollution diffuse et l'érosion des sols
- (°) S'assurer de la mise en conformité de l'ANC sur le territoire
- Sensibiliser les usagers non agricoles utilisateurs de produits phytosanitaires



C1 - METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DE L'ÉROSION

- 0 0
 - ➤ Identifier les zones les plus sensibles à l'érosion des sols
 - > Améliorer les pratiques d'exploitations agricole et forestière dans les zones d'érosion des sols

Étude érosion des sols de l'amont du bassin versant de la Midouze de 2014 à 2016 :

L'aléa érosion est identifié comme prioritaire dans le SAGE car il est facteur de dégradation de la qualité des cours d'eau. Une étude a été menée sur le secteur amont du périmètre du SAGE (où le risque érosion des sols fort à très fort est identifié par l'INRA et relayé dans l'atlas cartographique du PAGD) sur 1 047 km², réalisée par SCE et le BRGM. Les enjeux sur ce secteur liés au risque érosion sont multiples : ressources en eau et milieux aquatiques, habitations et infrastructures, plans d'eau (destinés à la baignade). Cette étude a permis l'élaboration d'une carte en combinant de type d'érosion : érosion concentrée et érosion diffuse ; ainsi que la constitution de fiches techniques : site pilote, zones enherbées, haies, fascines, fossés enherbés, assolement et érosion, cultures intermédiaires.

Туре	Format	Nom
Rapport	PDF	Étude érosion des sols sur l'amont du BV Midouze
Guide	PDF	Démarche de lutte contre l'érosion des sols
Carte	PDF	Aléa érosion
Couches SIG	Shape	Érosion diffuse/concentrée + ODS
Métadonnées	Excel	Carte finale érosion

ir10 - Études ou zonages engagés

ir11 - Actions sur bassin pilote



C1 - METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DE L'ÉROSION



> Favoriser la prise en compte des éléments topographiques dans les documents d'urbanisme

Sur le bassin de la Midouze, les PLUi de la communauté de communes du Pays Morcenais, la communauté de communes du Pays Tarusate, la communauté de communes du Pays Grenadois et Mont-de-Marsan Agglomération, approuvés en 2019 ou 2020, intègrent dans leur règlement graphique la préservation d'espaces boisés classés et d'éléments végétaux au titre de la loi Paysage. Leur recouvrement est assez variable selon le territoire (Cf. tableau ci-dessous).

Pour le Pays Morcenais, le Pays Tarusate et le Marsan la préservation de ces éléments est plutôt liée aux milieux naturels et notamment à la protection des berges des cours d'eau. Ces collectivités sont positionnées sur des secteurs peu vallonnés où les enjeux liés à l'érosion des sols ne sont pas les plus prégnants.

Le PLUi du Pays Grenadois, même s'il est situé en limite du SAGE, attache une attention particulière à l'érosion des sols et classe la grande majorité des éléments végétalisés (forêt, haies, ripisylves) qui contribuent à « la stabilisation des sols de pente et la lutte contre l'érosion des terres.

PLUi	Eléments paysagers protégés (article L151.19)	Espaces boisés classés (article L151-23)	% / la surface de la collectivité	
Pays Morcenais	Do			
Mont-de-Marsan Agglomération	24 ha	293 ha	0,75%	
Pays Tarusate	6,8 ha	1 200 ha	3,5%	
Pays Grenadois	458 ha	564 ha	6%	

PLUi Coeur Haute PLUi Pays Morcenais PLUi Pays Tarusate Documents d'ubanisme sur le SAGE Midouze : Carte communale Périmètre du SAGE Source - IGN BD Topo V3 BD Carthage 2017 IA

ia10 - Nb / linéaire / surface d'éléments topographiques classés dans les documents d'urbanisme

C2 - RÉDUIRE LA POLLUTION DIFFUSE D'ORIGINE AGRICOLE ET FORESTIÈRE



- Réduire la pollution par les exploitations d'élevage
- > Améliorer les pratiques d'utilisation des PPS en zones agricoles et forestières
- > Améliorer les pratiques d'utilisation des produits fertilisants en zones agricoles et forestière

Commune	Type élevage	Epandage OUI/NON	Plan épandage présent OUI/NON	Rejet milieu naturel OUI/NON
POUYDESSEAUX	chiens	OUI	OUI	NON
BEGAAR	volailles	OUI	OUI	NON
CARCARES STE CROIX	volailles	OUI	OUI	NON
POUYDESSEAUX	chiens	NON		NON
VILLENEUVE DE MARSAN	volailles	OUI	OUI	NON
CERE	chiens	NON		NON
CASTANDET	volailles	OUI	OUI	NON
YGOS ST SATURNIN	chiens	NON		NON

Source: DDETSPP des Landes

Dans le département des Landes, ce sont 8 contrôles qui ont été effectués entre 2017 et 2018 sur les élevages présents sur le bassin de la Midouze.

Aucun élevage ne présente de rejet dans le milieu, et pour ceux ayant un traitement des effluents, un plan d'épandage est enregistré.

Côté Gers, la cellule d'animation est en attente des données.

Un point plus précis est à envisager avec la DDETSPP 32.

- ia11 Nb de bâtiments mis en conformité
- ir12 Estimation du gain en nitrates

C2 - RÉDUIRE LA POLLUTION DIFFUSE D'ORIGINE AGRICOLE ET FORESTIÈRE

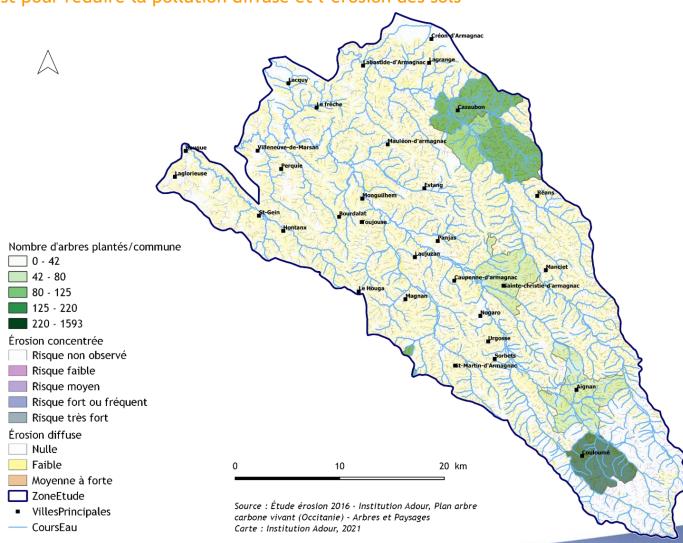


Mener une action test pour réduire la pollution diffuse et l'érosion des sols

Outre les actions déjà en place sur le territoire et les démarches des d'accompagnement agriculteurs. notamment à travers le PAT de l'Estang (Gers) et le programme Re-Sources de Pujo/Saint-Gein (Landes), un programme de plantation de haies a été lancé en Occitanie dans le cadre du Plan Arbre et Carbone vivant. Sur le périmètre du SAGE, cela concerne donc l'amont du bassin dans le département du Gers.

En Nouvelle-Aquitaine, un appel à projet devrait être lancé en 2021, permettant également d'assurer la mise en œuvre d'actions concrètes.

ia12 - Nb de sous-bassins versants où l'action test est mise en place et surface concernée



C3 - RÉDUIRE LA POLLUTION DIFFUSE GÉNÉRÉE PAR LES COLLECTIVITÉS/PARTICULIERS

S'assurer de la prise en compte de l'ANC sur le territoire

Sensibiliser les usagers non agricoles utilisateurs de produits phytosanitaires

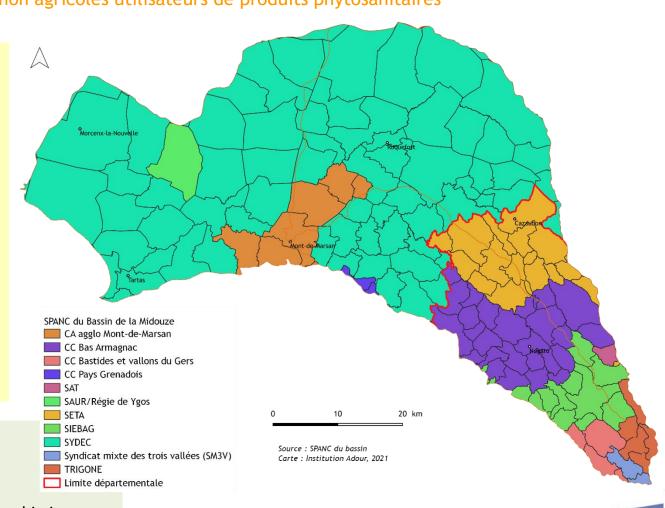
Le diagnostic de l'ANC sur le bassin de l'Adour a permis de :

- Collecter l'information nécessaire au diagnostic auprès des SPANC et collectivités compétentes ;
- Capitaliser et organiser sous SIG l'ensemble de l'information ;
- Identifier d'éventuels secteurs sensibles ;
- Rédiger les rapports d'étude et les présenter auprès des instances du SAGE.

Travail qui alimentera les réflexions pour la révision du SAGE Midouze.

État d'avancement sur le bassin de la Midouze :

- 3 SPANC rencontrés sur les 11 présents sur le territoire ;
- 8 SPANC ont transmis la donnée sur le parc des installations contrôlées.
- ia13 Nb de communes couvertes par un SPANC
- ir14 Nb de contrôles réalisés
- ia15 Nb de non-conformité
- ir13 Évolution des non conformités
- ir14 Taux de conversion des collectivités en « non chimique »



ASPECTS QUALITATIFS



ORIENTATION D - LIMITER L'IMPACT DES REJETS PONCTUELS DE POLLUTION

OBJECTIFS

Diminuer la pollution par les eaux usées domestiques

Réduire l'impact des activités industrielles, artisanales et des piscicultures

Réduire l'impact d'autres activités susceptibles d'altérer la qualité de l'eau

Mesures

- Connaître et améliorer les rendements des réseaux d'assainissement collectif
- Adapter les rejets de STEP à la sensibilité du milieu naturel
- Limiter les déversements d'eaux de STEP non traitées vers les milieux par temps de pluie
- Suivre et réduire l'impact des activités industrielles et artisanales non raccordées aux STEP communales (hors pisciculture)
- Sensibiliser les artisans aux bonnes pratiques
- Evaluer et réduire l'impact des piscicultures sur la qualité des cours d'eau
- Limiter l'impact des plans d'eau individuels sur la qualité de l'eau
- Limiter l'impact des réservoirs de soutien d'étiage sur la qualité de l'eau des cours d'eau à l'aval
- Réduire l'impact des décharges sauvages sur la qualité de l'eau



D1 - DIMINUER LA POLLUTION PAR LES EAUX USÉES PAR LES EAUX DOMESTIQUES

> Connaître et améliorer les rendements des réseaux d'assainissement collectif

> Adapter les rejets de STEP à la sensibilité du milieu naturel

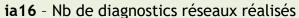
Limiter les déversements d'eaux de STEP non traitées vers les milieux par temps de pluie

Les non-conformités des stations de traitement sont essentiellement dues à des conformités sur la performance de la station. Cf. tableau ci-après en page 42

La grande majorité des stations a une capacité de traitement entre 200 et 2 000 EH.

30 % des schémas d'aménagement directeur d'assainissement du territoire ont été effectués, et 1 commune a réalisé le schéma directeur pluvial (Morcenx-la-Nouvelle, terminé en 2019).

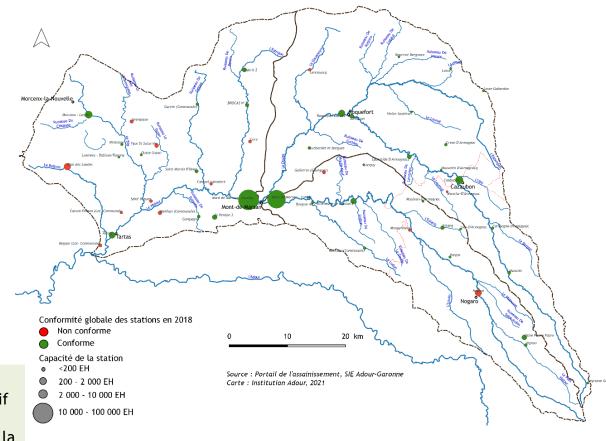
Cf. tableau en page 43



ir15 - Rendement des réseaux d'assainissement collectif

ir16 - Nb de rejets conformes aux prescriptions

ir17 - Nb de réseaux unitaires équipés pour traiter la pluie mensuelle sans déversements



D1 - DIMINUER LA POLLUTION PAR LES EAUX USÉES PAR LES EAUX DOMESTIQUES

Dpt	Agglomération	Création	EH STEU	Conformité équipement	Conformité performance	Conformité collecte	Conformité globale	Type réseau	Maîtrise d'ouvrage	Filière eau	Filière boue	Cause non- conformité	Type milieu rejet	Masse d'eau concernée
40	Bégaar	1975	[200 ; 2 000 [EH	Non	Non	N/A	Non	Séparatif	Syndicat d'équipement des communes des Landes SYDEC	Boue activée	Stockage boues liquides	Mauvaises performances	Eau douce de surface	La Midouze du confluent du Retjons au confluent de l'Adour
40	Arengosse	1976	[200 ; 2 000 [EH	Non	Non	N/A	Non	Mixte	COMMUNE DE ARENGOSSE	Boue activée	Lits de séchage	Mauvaises performances	Eau douce de surface	Ruisseau de Cante-Cigale
40	Carcen- Ponson	1976	[200 ; 2 000 [EH	Non	Non	N/A	Non	Séparatif	Syndicat d'équipement des communes des Landes SYDEC	Boue activée	Stockage boues liquides	Mauvaises performances	Eau douce de surface	Sables et calcaires plio- quaternaires du bassin Midouze-Adour
40	Campet-et- Lamolère	2006	Taille < 200 EH	Oui	Non	N/A	Non	Séparatif	Syndicat d'équipement des communes des Landes SYDEC	Filtres Plantés		Mauvaises performances	Sol	Sables et calcaires plio- quaternaires du bassin Midouze-Adour
40	Cère	2000	[200 ; 2 000 [EH	Non	Non	N/A	Non	Séparatif	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALBRET	Filtres à Sables		Mauvaises performances	Sol	Sables et calcaires plio- quaternaires du bassin Midouze-Adour
40	Gaillères- Gourgues	2005	[200 ; 2 000 [EH	Non	Non	N/A	Non	Séparatif	Syndicat d'équipement des communes des Landes SYDEC	Disques biologiques	Compostage	Mauvaises performances	Sol	Sables fauves BV Adour région hydro q
40	Ygos-Saint- Saturnin	1975	[200 ; 2 000 [EH	Non	Non	N/A	Non	Unitaire	COMMUNE D'YGOS SAINT SATURNIN	Boue activée	Filtres plantés (autres)	Sous dimensionnement	Eau douce de surface	Ruisseau de Lassus
32	Monclar - d'Armagnac	1987	Taille < 200 EH	Oui	Non	N/A	Non	Unitaire	COMMUNE DE MONCLAR	Lit bactérien			Eau douce de surface	La Douze du barrage de Saint- Jean au confluent de l'Estampon
32	Nogaro	1986	[2 000 ; 10 000 [EH	Oui	Oui	Non	Non	Unitaire	COMMUNE DE NOGARO	Lagunage naturel			Eau douce de surface	Le Midour du lieu-dit Montaut au confluent de la Douze
32	Monguilhem	1995	[200 ; 2 000 [EH	Non	Non	N/A	Non	Séparatif	COMMUNE DE MONGUILHEM	Lagunage naturel		Mauvaises performances	Eau douce de surface	Le Midour du lieu-dit Montaut au confluent de la Douze
40	Lencouacq	1993	[200 ; 2 000 [EH	Non	Non	N/A	Non	Séparatif	SINEL	Lit bactérien	Filtres plantés (autres)	Mauvaises performances	Eau douce de surface	La Gouaneyre
40	Meilhan	1994	[200 ; 2 000 [EH	Non	Non	N/A	Non	Séparatif	Syndicat d'équipement des communes des Landes SYDEC	Boue activée	Compostage	Autre insuffisance d'équipement	Eau douce de surface	Ruisseau du Grauché
40	Rion-des- landes	2006	[2 000 ; 10 000 [EH	Non	Non	Oui	Non	Mixte	Syndicat d'équipement des communes des Landes SYDEC	Boue activée	Epaississement statique gravitaire	Mauvaises performances	Eau douce de surface	Ruisseau de Maubay
40	Saint-Yaguen	1985	[200 ; 2 000 [EH	Non	Non	N/A	Non	Mixte	Syndicat d'équipement des communes des Landes SYDEC	Lit bactérien	Epaississement statique gravitaire	Mauvaises performances	Eau douce de surface	La Midouze du confluent de la Douze au confluent du Retjons

Source : Portail de l'assainissement, données 2018

D1 - DIMINUER LA POLLUTION PAR LES EAUX USÉES PAR LES EAUX DOMESTIQUES

Commune des Landes	Nombre de Communes concernées	Année création réseau	Avancement schéma directeur d'assainissement
ARENGOSSE	490	01/02/1976	Terminé le 29 janvier 2019
BEGAAR	350	01/04/1975	Termine en 2020
BOUGUE	200	01/01/2009	Programmé en 2023
BOURRIOT-BERGONCE	23	01/10/2008	Programmé en 2026
BROCAS	517	26/05/2011	Programmé en 2022
CAMPAGNE	300	01/06/1999	En cours
CAMPET-ET-LAMOLERE	190	01/06/2004	Programmé en 2022
CARCEN-PONSON	170	01/11/1976	En cours
CERE	280	01/01/2000	En cours
CREON-D'ARMAGNAC	203	01/06/2006	Programmé en 2021
GAILLERES	375	01/01/1996	En cours
GAREIN	220	01/09/2002	Programmé en 2022
HONTANX	196	01/03/2005	Termine en juin 2015
LABASTIDE-D-ARMAGNAC	816	01/06/2009	Termine en février 2020
LABRIT	933	01/05/2015	En cours
LACQUY	27	01/12/2011	Programmé en 2022
LENCOUACQ	240	01/01/1993	Aurait du débuter en 2020
LOSSE	60	01/04/2012	Programmé en 2025
LOSSE	60	01/01/2008	Programmé en 2025
LUCBARDEZ-ET-BARGUES	215	01/02/2006	????
MAUVEZIN-D'ARMAGNAC	17	01/01/2006	Programmé en 2024
MEILHAN	600	01/09/1994	En cours
MONT-DE-MARSAN	26694	01/01/2006	Actualisation en 2016
MONT-DE-MARSAN	33294	01/01/2006	Actualisation en 2016
MORCENX-LA-NOUVELLE	3697	01/01/2007	Terminé en février 2018
OUSSE-SUZAN	67	01/04/2011	????
RION-DES-LANDES	3130	01/02/1976	Terminé en septembre 2016
ROQUEFORT	2933	01/05/1994	Terminé en juin 2018
SAINT-MARTIN-D'ONEY	442	01/07/2005	Aurait du débuter en 2020
SAINT-PERDON	1239	01/09/2008	????
SAINT-YAGUEN	290	01/11/1985	Terminé en décembre 2015
SARBAZAN	783	01/07/1995	Aurait du débuter en 2020
TARTAS	2700	01/04/2000	Terminé en 2020
VIELLE-SOUBIRAN	29	22/06/2011	Programmé en 2024
VILLENAVE	112	01/01/2006	Aurait du débuter en 2020
VILLENEUVE-DE-MARSAN	1940	16/10/2007	Terminé en janvier 2018
YGOS-SAINT-SATURNIN	805	01/01/1975	Terminé en mars 2017

urce : DDTM 40

D2 - RÉDUIRE L'IMPACT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES, ARTISANALES, PISCICULTURES



Suivre et réduire l'impact des activités industrielles et artisanales non raccordées aux STEP Sensibiliser les artisans aux bonnes pratiques

Commune	Type IAA	Epandage OUI/NON	Plan épandage présent OUI/NON	Rejet milieu naturel OUI/NON	Traitement présent OUI/NON	Ruisseau ou émissaire
SARBAZAN	abattoir volailles	NON		OUI	OUI	Ruisseau de la Téoulère
LENCOUACQ	abattoir volailles	OUI (depuis 2020)	OUI (depuis 2020)	NON (depuis 2020)	OUI (depuis 2020)	Epandage
LOSSE	abattoir volailles	NON		OUI	OUI	Bassin infiltration
ST PIERRE DU MONT	transformation volailles	NON		OUI	OUI	STEP communale
MONT DE MARSAN	abattoir bovins	NON		OUI	OUI	STEP communale
SARBAZAN	abattoir volailles	NON		OUI	OUI	Ruisseau de la Téoulère

Source: DDETSPP des Landes

Dans le département des Landes, la DDETSPP a pu transmettre le nombre de contrôles réalisés auprès des installations agroalimentaires classées ICPE entre 2017 et 2017, sur le bassin de la Midouze. Sur les 6 contrôlées effectués, 2 installations sont reliées aux stations de traitement communales, 2 possèdent leur propre filière de traitement et 2 ont un rejet traité en ruisseau.

ia17 - Nb de contrôles réalisés

ir18 - Évolution des non conformités

ia18 - Nb d'actions de communication menées

Côté Gers, la cellule d'animation est en attente des données.

Un point plus précis est à envisager avec la DDETSPP 32.

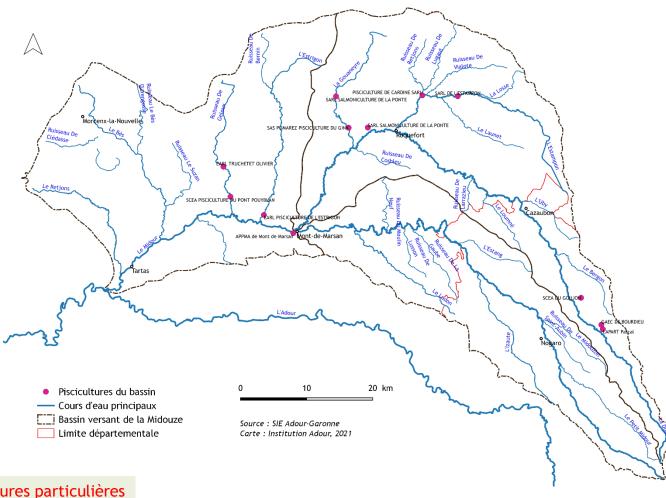
D2 - RÉDUIRE L'IMPACT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES, ARTISANALES, PISCICULTURES



> Réduire l'impact des piscicultures sur la qualité de l'eau des cours d'eau

À ce jour, aucune donnée n'a été récupérée portant sur des mesures particulières de suivis des piscicultures du bassin de la Midouze.

L'étude qualité Douze menée sur l'Estampon et l'aval de la Douze (partie landaise) met en avant que d'autres causes de dégradation de la qualité de l'eau (élevages, industries, assainissements autonomes, stations de traitement des eaux usées) autre que l'impact des piscicultures entrent dans les paramètres de dégradation de la qualité de l'eau sur le secteur étudié.



ia19 - Nb de piscicultures faisant l'objet de mesures particulières

ir19 - Estimation de la réduction de la charge polluante

D3 - RÉDUIRE L'IMPACT D'AUTRES ACTIVITÉS SUSCEPTIBLES D'ALTÉRER LA QUALITÉ



- > Limiter l'impact des plans d'eau individuels sur la qualité des cours d'eau
- Limiter l'impact des réservoirs de soutien d'étiage sur la qualité de l'eau des cours d'eau à l'aval

Depuis 2009, l'Institution Adour assure le suivi de la qualité de l'eau des réservoir de soutien d'étiage. En 2018, ce sont les réservoirs de Lapeyrie et Maribot, situés sur le bassin du Midour, qui ont fait l'objet d'un suivi qualitatif, par le biais de 4 stations de suivi en aval de chaque réservoir (avec une stations en pied de barrage) et 5 campagnes de prélèvement (du 04/07 au 01/09).

Les valeurs d'oxygène dissous sont associées à la classe de qualité « médiocre » au niveau de la restitution. Seule la valeur postétiage est associée à un très bon état. Les valeurs s'améliorent au fur et à mesure qu'on s'éloigne du réservoir. De manière générale une qualité médiocre pour le paramètre ammonium est analysée avec une amélioration en fin de campagne 2018 (bon état de qualité retrouvé lors du 4ème prélèvement). Le niveau de pH indique une classe de qualité constamment «très bonne» en station en pied de barrage. Ce paramètre reste stable tout au long de la campagne et sur l'ensemble des stations. Les quelques valeurs déclassantes des nitrites et nitrates en qualité moyenne semblent indiquer que l'altération est liée au milieu naturel et indépendante de la qualité des eaux restituées par le réservoir de Lapeyrie. Les orthophosphates traduisent une qualité très bonne. Les concentrations en MES sont associées à une qualité médiocre essentiellement au niveau de la station en pied de barrage et des classes de qualité variables sur les autres points.

Les eaux relâchées sont de mauvaise qualité en pied de barrage, mais une nette amélioration est observée au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'ouvrage du fait de la remise en circulation des eaux dans le système hydrographique. Sur le paramètre NH4⁺, l'influence du réservoir est significative sur la dégradation de la qualité des eaux puisque la qualité reste médiocre en aval immédiat de la retenue. Le niveau de pH indique une classe de qualité constamment «très bonne» en station en pied de barrage et reste stable tout au long de la campagne, sur l'ensemble des stations. Pour toutes les stations et pour les 4 campagnes, il n'est quasiment observé qu'une classe de très bonne qualité pour les nitrites et les nitrates. Sur l'ensemble des stations et pour les 4 campagnes, il est observé une classe de qualité très bonne pour les orthophosphates. Comme en 2017, la situation vis-à-vis des MES est médiocre à mauvaise pour les eaux de restitution.

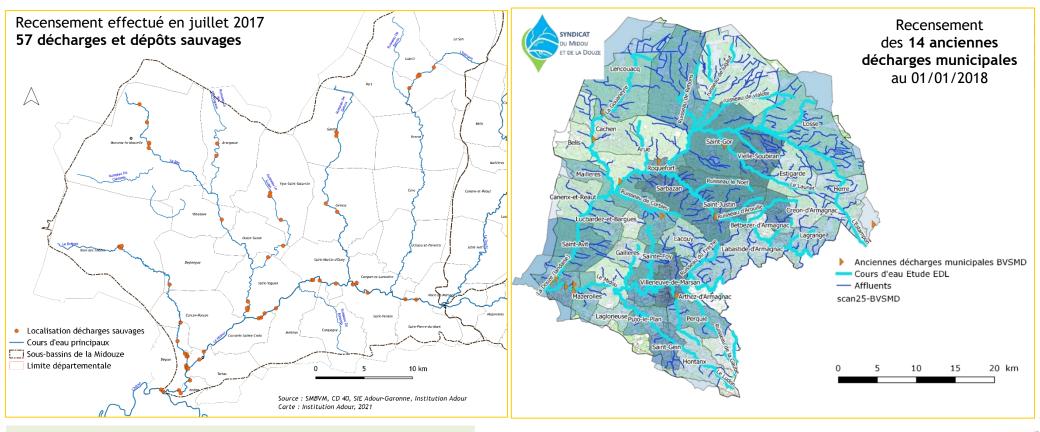
- ia20 Nb de plans d'eau faisant l'objet de mesures particulières
- ia21 Nb de suivis conformes

D3 - RÉDUIRE L'IMPACT D'AUTRES ACTIVITÉS SUSCEPTIBLES D'ALTÉRER LA QUALITÉ



> Réduire l'impact des décharges sauvages sur la qualité de l'eau

Un recensement des décharges sauvages a été mené par le syndicat du Midou et de la Douze dans le cadre du diagnostic du futur programme pluriannuel de gestion du syndicat. Ce même recensement a également été effectué par le syndicat de la Midouze.



ir20 - Nb de décharges résorbées / nb de décharges recensées



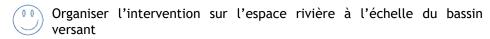
RIVIERES - ZONES HUMIDES

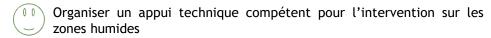
ORIENTATION E - PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE ET UNE APPROCHE BASSIN

OBJECTIFS

Organiser les acteurs des rivières et zones humides

Sous-dispositions



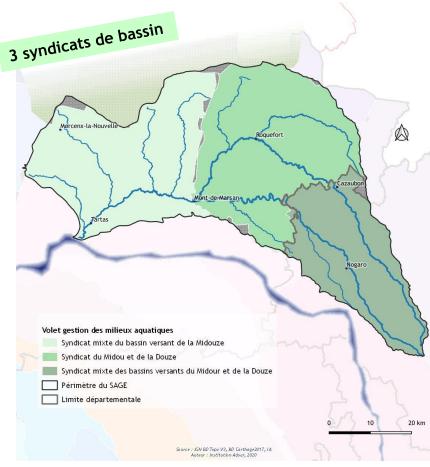




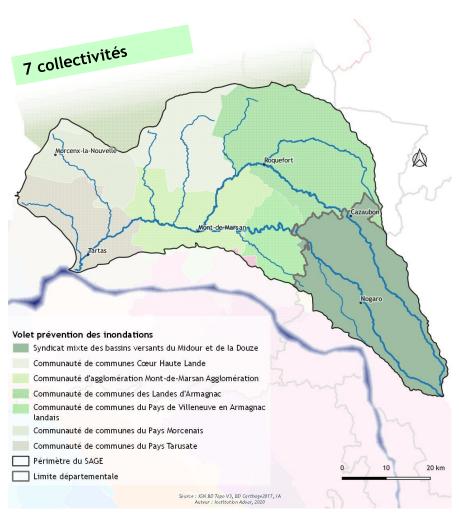
E1 - ORGANISER LES ACTEURS DES RIVIÈRES ET ZONES HUMIDES



> Organiser l'intervention sur l'espace rivière à l'échelle du bassin versant







E1 - ORGANISER LES ACTEURS DES RIVIÈRES ET ZONES HUMIDES

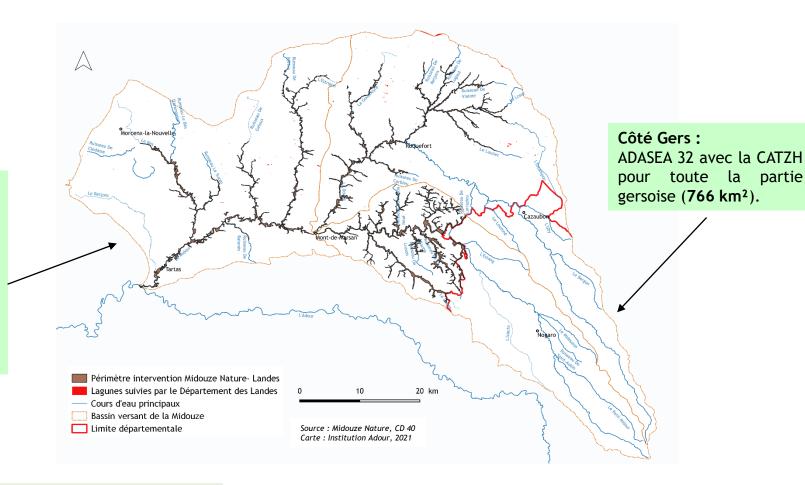


> Organiser un appui technique compétent pour l'intervention sur les zones humides

Côté Landes:

Le Département des Landes avec le programme de suivi sur les lagunes des Landes.

Midouze Nature sur le réseau hydrographique de la Midouze, du Midou et du Ludon.



ia23 - Nb de structures

ir22 - % de bassins versants couvert par une structure



RIVIERES - ZONES HUMIDES

F - Préserver ou restaurer le fonctionnement écologique des rivières

OBJECTIFS

Restaurer une dynamique plus naturelle des cours d'eau

Promouvoir une gestion patrimoniale des milieux et des espèces

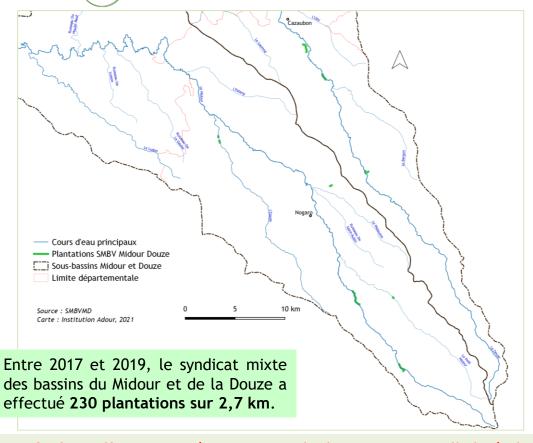
Mesures

- Restaurer la dynamique latérale
- Préserver les milieux à forts enjeux environnementaux au regard de la création de plans d'eau
- Maintenir ou rétablir une végétation rivulaire diversifiée et fonctionnelle sur l'ensemble du linéaire
- Décliner les plans de gestion des COGEPOMI par sous bassin
- Restaurer ou maintenir la continuité écologique et garantir la sécurité publique
- Lutter contre la dispersion des espèces envahissantes

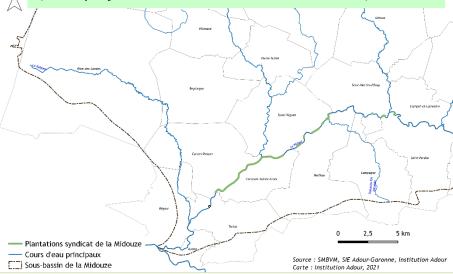


F1 - RESTAURER UNE DYNAMIQUE PLUS NATURELLE DES COURS D'EAU

- 0 0 0
- Restaurer la dynamique latérale
- > Préserver les milieux à forts enjeux environnementaux au regard de la création de plans d'eau
- > Maintenir ou rétablir une végétation rivulaire diversifiée et fonctionnelle sur l'ensemble du linéaire



Entre 2017 et 2018, le syndicat mixte de la Midouze a réalisé des plantations sur les communes de Campet-et-Lamolère, Saint-Martin-d'Oney, Saint-Yaguen et bilan travaux plantations sur Carcarès-Sainte-Croix (environ 8 km). L'objectif de ces plantations est de diversifier les étagements et les essences, en laissant de la mobilité latérale opposée au chemin de halage et de favoriser le reméandrement de certaines portions (futur projet sur 6 km sur un secteur tarusate).



ir 23 - Surface effective gagnée permettant la dynamique naturelle latérale

ir24 - Cartographie réalisée

F2 - Promouvoir une gestion patrimoniale des milieux et des espèces



> Décliner les plans de gestion des COGEPOMI par sous bassin

> Restaurer ou maintenir la continuité écologique et garantir la sécurité publique

La continuité écologique concerne la libre circulation des organismes vivants et le bon déroulement du transport naturel des sédiments. Les propriétaires des ouvrages impactant la continuité écologique situés sur un cours d'eau classé au titre de la liste 2 (article L214-17 du code de l'environnement) avaient l'obligation de rétablir cette continuité écologique dans un délai de 5 ans suivant la publication de l'arrêté fixant la liste de ces cours d'eau. Pour le bassin de l'Adour, le délai courait donc jusqu'en octobre 2018. La loi dite « Biodiversité » de 2016, par son article 120, a introduit - sous conditions - la possibilité d'un délai supplémentaire de 5 ans pour réaliser les travaux permettant l'accomplissement de ces obligations.

Toutefois, la mise en œuvre de cette obligation a suscité des incompréhensions ou des oppositions. Pour répondre à cela, un plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique a émergé, au niveau national, en 2018. Puis un programme de priorisation a été décliné, par bassin hydrographique, pour la mise en œuvre de cette politique apaisée. Cette démarche, menée en concertation, vise en particulier à prioriser les moyens d'instruction administrative et d'accompagnement financier des travaux ; elle répartit les ouvrages concernés selon 3 échéances :

- travaux à réaliser d'ici 2023 (« priorité 1 »);
- travaux à réaliser d'ici 2027 (« priorité 1 »);
- travaux à réaliser au-delà (« priorité 3 »).

Une étude groupée a été menée, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Adour, avec pour objectif d'accompagner les propriétaires en leur fournissant un projet technique abouti de restauration de la continuité écologique et une estimation financière du coût des travaux. Deux ouvrages de l'Estrigon ont été étudiés dans ce cadre. Des travaux ont été réalisés sur la commune de Castelnavet (Douze,32) : effacement d'un seuil de pompage et création de puits en berge.

ir25 - Plan de gestion décliné	ir25	5 -	P	lan	de	gestion	décliné
--------------------------------	------	-----	---	-----	----	---------	---------

ir26 - Linéaire couvert à la libre circulation piscicole

ia24 - Nb d'obstacles restaurés/équipés/arasés

Axes Liste 2	Plan d'action pour une politique apaisée						
	Priorité 1 (d'ici 2023)	Priorité 2 (d'ici 2027)	Priorité 3 (au-delà de 2027)				
Midouze	0	0	0				
Douze	0	0	0				
Estrigon	2	2	0				
L'Izaute	0	0	0				
Total	2	2	0				

F2 - PROMOUVOIR UNE GESTION PATRIMONIALE DES MILIEUX ET DES ESPÈCES

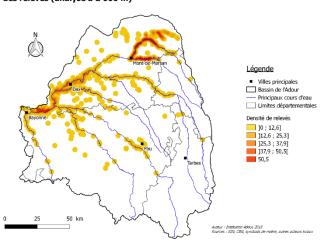


présentes sur

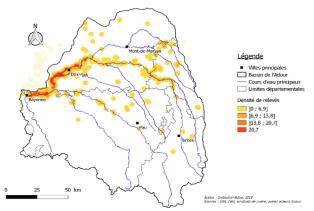
Lutter contre la dispersion des espèces envahissantes

Espèces à enjeu écologique : Les renouées asiatiques L'érable negundo - très présent Les balsamines L'arbre aux papillons Liste des espèces Le raisin d'Amérique - très présent Les jussies (Ludwigia grandiflora, Ludwigia peploides) - très présentes Les myriophylles (Myriophyllum aquaticum, Myriophyllum heterophyllum) exotiques envahissantes L'herbe de la pampa Le sénecon en arbre Le noyer du Caucase le bassin versant de la Midouze Le concombre anguleux Espèce à enjeu économique : Le robinier faux-acacia - très présent Espèces à enjeu sanitaire : L'ambroisie à feuille d'armoise - très présente La berce du Caucase

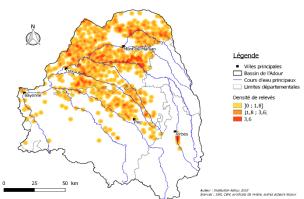
Répartition de l'érable negundo sur le bassin versant de l'Adour selon la densité des relevés (analyse à 2 000 m)



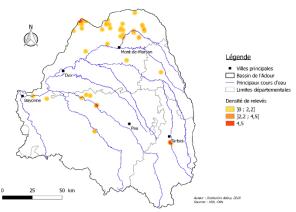
Répartition des jussies sur le bassin versant de l'Adour selon la densité des relevés (analyse à 2 000 m)



Répartition du raisin d'Amérique sur le bassin versant de l'Adour selon la densité des relevés (analyse à 2 000 m)



Répartition de l'ambroisie à feuilles d'armoise sur le bassin versant de l'Adour selon la densité des relevés (analyse à 2 000 m)



ia25 - Nb d'actions de gestion mises en place

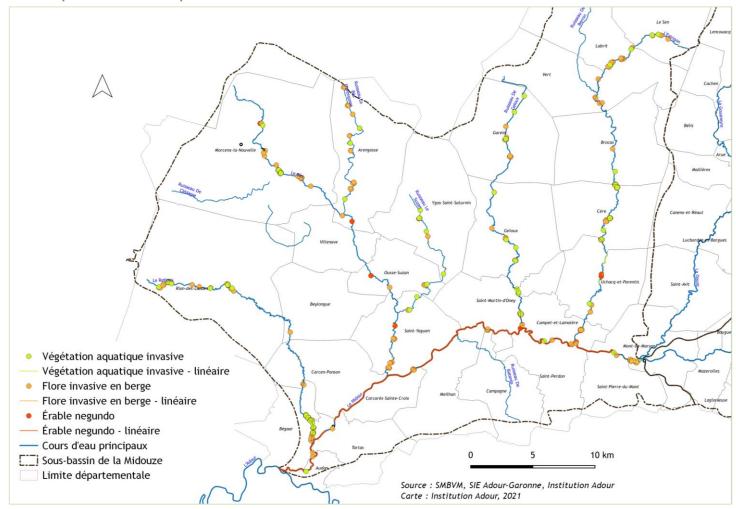
F2 - PROMOUVOIR UNE GESTION PATRIMONIALE DES MILIEUX ET DES ESPÈCES

0 0

Lutter contre la dispersion des espèces envahissantes

Les cartes, en page 54, localisant les ilots de chaleur ont été réalisées en 2018, lors du recueil et de la compilation des données faits sur l'ensemble du bassin de l'Adour. Un travail de partage d'expérience reste encore à développer, afin de construire une stratégie commune à l'échelle du bassin de la Midouze.

Une action test a été menée par le syndicat de la Midouze sur la commune de Saint-Yaguen dans les Landes, sur 1 km de berges. L'opération a consisté à faire une coupe rase de l'érable négundo présent et de planter des espèces locales en installant une strate herbacée.





RIVIERES - ZONES HUMIDES

G - Protéger ou restaurer les zones humides

OBJECTIFS

Favoriser la gestion spatiale stratégique des zones humides

Favoriser une protection durable des zones humides

Mesures

- Centraliser et synthétiser les connaissances et cartographies sur les zones humides
- Identifier les ZHIEP et ZSGE
 - Coordonner les actions sur les ZH et définir des objectifs de gestion / préservation / restauration
- Définir une politique de maîtrise foncière des zones humides
- Établir des programmes d'actions en faveur des zones humides
- Intégrer dans les documents d'urbanisme l'objectif de protection durable des zones humides
- Prévoir et dimensionner les mesures compensatoires au regard de l'impact des projets sur les milieux
- Susciter une politique et définir une stratégie de restauration des milieux humides dégradés
- Uniformiser la politique d'opposition à déclaration concernant les zones humides



G1 - FAVORISER LA GESTION SPATIALE DES ZONES HUMIDES



> Centraliser et synthétiser les connaissances et cartographies sur les zones humides

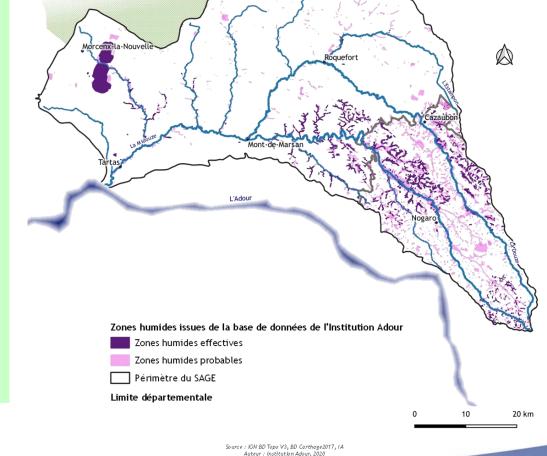


Lors de l'élaboration du SAGE Midouze, une étude de cartographie des zones vertes du bassin avait été mené en 2008. Cependant les critères de définition et de délimitation étaient non utilisables en tant que zones humides effectives.

En vue d'identifier des ZHIEP, un travail de recueil et d'expertise des informations relatives aux ZH auprès des acteurs du bassin de l'Adour a été mené :

- création de la couche ZHE : zones humides effectives au sens de l'arrêté de 2008 (environ 5 290 ha),
- agrégation des autres informations relatives au ZH dans une couche ZHP : zones humides probables (environ 17 125 ha).

La base de données sur les zones humides est donc issue d'un travail mené en 2018 par l'Institution Adour en partenariat avec les acteurs locaux, tels que la CATZH 32, les départements du Gers et des Landes, Midouze Nature, de récolte de données terrain et de prospection permettant ainsi d'aboutir à une cartographique commune.



ia26 - Surface de zones humides recensées, cartographiées

ia26 - Surface délimitée en ZHIEP et ZSGE

G2 - FAVORISER LA PROTECTION DURABLE DES ZONES HUMIDES



- > Coordonner les actions sur les ZH et définir des objectifs de gestion / préservation / restauration
- > Définir une politique de maîtrise foncière des zones humides
- Établir des programmes d'actions en faveur des zones humides

Dans les Landes, Midouze Nature met en place des actions de restauration des zones humides sur les sites Natura 2000 et le conseil départemental des Landes établi un programme en faveur des lagunes qui sont en maîtrise foncière publique et privée. Dans le Gers une cellule d'assistance technique aux zones humides (CATZH) portée par l'ADASEA mène une gestion des zones humides auprès des particuliers et des collectivités sur l'ensemble du département du Gers.

Contrats Natura 2000 - Midouze Nature:

- Restauration et entretien du marais du Los (le long du Bez) à Saint-Yaguen portés par la Fédération des Chasseurs des Landes qui en est propriétaire, surface 13 ha (de 2016 à 2022);
- Restauration et entretien de prairies humides le long de l'Estrigon à Uchacq-et-Parentis, pour une **surface de 12 ha** (de 2016 à 2021 ;
- Restauration de prairies le long de la Midouze, des délaissés domaniaux que le syndicat de rivière de la Midouze entretient, pour une **surface de 11 ha** entre Carcen Ponson et Saint-Yaguen (de 2019 à 2024).

Programme lagunes - CD 40:

Le 2nd programme en faveur des lagunes a permis d'engager des actions sur 32 lagunes du bassin landais de la Midouze (~40 ha). Le programme a pour objectif de préserver et restaurer les sites de lagunes, et d'informer, sensibiliser sur la valeur patrimoniale des ces milieux.

Plans de gestion - CATZH 32:

- En 2017, 40 visites effectuées par la CATZH pour le suivi des plans de gestion et 0,1 ha sur 1 nouveau site font l'objet d'un plan de gestion.
- En 2018, 72 visites effectuées par la CATZH pour le suivi des plans de gestion et 3,71 ha sur 5 nouveaux sites font l'objet d'un plan de gestion.
- En 2019, 32 visites effectuées par la CATZH pour le suivi des plans de gestion et 19,96 ha sur 9 nouveaux sites font l'objet d'un plan de gestion.

de 2,66 ha, la commune de Cazaubon (lac de l'Uby de 71,58 ha). Les sites appartenant à des ASA et ayant un plan de gestion suivi par la CATZH 32 : le lac de Caupenne d'Armagnac (22,62 ha) et

Les sites appartenant à des collectivités et ayant un plan de

gestion suivi par la CATZH 32 : la commune de Perchède (étang

le lac de la Perliche à Margouêt-Meymes (9,94 ha).

- ia28 Nb d'actions menées en faveur des ZH et surfaces concernées
- ir28 Surface de ZH sous maîtrise foncière d'un organisme compétent
- ir29 Surface de ZH gérées dans le cadre d'un plan de gestion

G2 - FAVORISER LA PROTECTION DURABLE DES ZONES HUMIDES



> Intégrer dans les documents d'urbanisme l'objectif de protection durable des zones humides

Parmi les 4 PLUi approuvés en 2019 et 2020 (la communauté de communes du Pays Morcenais, la communauté de communes du Pays Tarusate, la communauté de communes du Pays Grenadois et Mont-de-Marsan Agglomération), aucun ne classe les zones humides connues par un zonage spécifique. Néanmoins, elles sont incluses dans les zones Naturelles ou même dans les zones Naturelles protégées (PLUi du Pays Morcenais, PLUi du Pays Tarusate) au sein des zonages sur lesquelles les règles de constructibilité sont plus strictes. Elles sont parfois recouvertes par les espaces boisés classés ou les éléments paysagers, qui réglementent le type d'occupation du sol. De plus, les zones AU ont fait au préalable l'objet de prospections de terrain afin de garantir l'absence de zones humides, ou de pouvoir adapter le projet dans le cas contraire. Il reste tout de même une marge de progression dans l'adaptation du projet par rapport aux zones humides inventoriées (évitement plutôt que réduction ou compensation).

Par ailleurs le SCoT Adour Chalosse Tursan qui couvre la communauté de communes du Pays Tarusate et la communauté de communes du Pays Grenadois, et qui a été approuvé en 2019, fixe plusieurs prescriptions pour prendre en compte les milieux humides : protéger les zones humides connues, inventorier les secteurs de projet.

Sur le reste du SAGE, les PLUi Cœur Haute Lande, Armagnac Adour et Bastides et vallons du Gers sont en cours d'élaboration et ce qui permettra d'intégrer la préservation des zones humides dans les démarches d'urbanisme.

Exemple d'intégration d'une zone humide dans une OAP dans le PLUi du Pays Morcenais





G2 - FAVORISER LA PROTECTION DURABLE DES ZONES HUMIDES

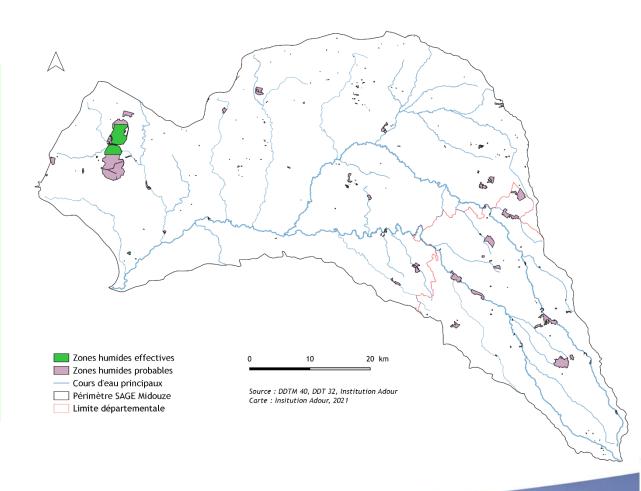
- 0 0
 - > Prévoir et dimensionner les mesures compensatoires au regard de l'impact des projets
 - > Susciter une politique et définir une stratégie de restauration des milieux humides dégradés
 - > Uniformiser la politique d'opposition à déclaration concernant les zones humides

Les zones humides localisées sur la carte correspondent aux zones humides ayant fait l'objet de dossiers loi sur l'eau (autorisation ou déclaration) entre 2005 et 2012.

Cette donnée a été récoltée lors du travail de centralisation des données zones humides réalisé à l'échelle du bassin de l'Adour.

Pour le département des Landes, les données sont issues des données sur les sites Natura 2000, du réseau des espaces naturels sensibles ou du programme lagunes porté par le conseil départemental.

Pour le département du Gers, les données sont issues des données du conseil départemental du Gers qui gère les espaces naturels sensibles.





USAGES PRIORITAIRES ET LOISIRS

H - SATISFAIRE L'USAGE «EAU POTABLE » EN PRIORITÉ

OBJECTIF

Sécuriser l'alimentation en eau potable d'un point de vue quantitatif et qualitatif

Mesures

- Connaître et suivre l'ensemble des consommations tous usages confondus
- Délimiter les zones de sauvegarde de la ressource en eau et les déclarer d'utilité publique
- Promouvoir la mise en place de pratiques agro-environnementales dans les aires d'alimentation des captages AEP
- Contrôler l'impact potentiel des forages individuels sur la qualité de l'eau



H1 - SÉCURISER L'AEP



> Connaître et suivre l'ensemble des consommations tous usages confondus

Délimiter les zones de sauvegarde de la ressource en eau et les déclarer d'utilité publique

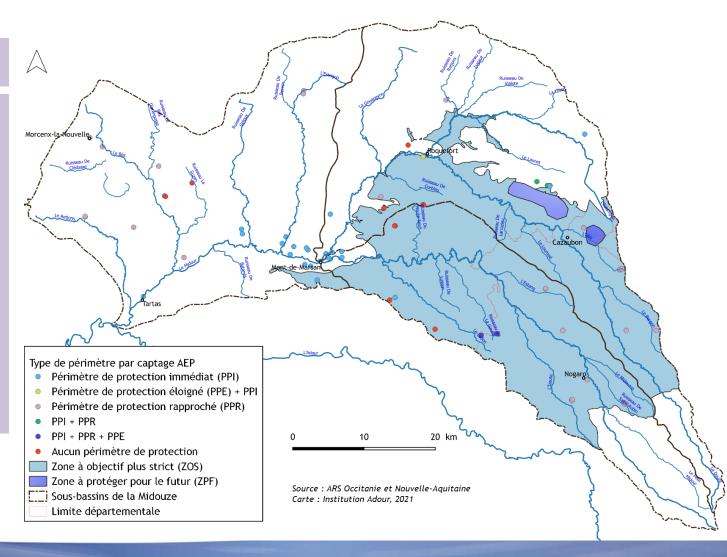
Le volume global consommé est indiqué en page 24 du tableau de bord.

51 captages AEP sont présents dans le département des Landes et 18 captages AEP dans le département du Gers. 10 forages des Landes n'ont pas à ce jour de périmètre de protection.

Les 2 zones classées en zone à protéger pour le futur (ZPF) correspondent aux captages prioritaires dits « Grenelle » de Pujo-le-Plan et Saint-Gein dans les Landes et au forage de Cazaubon dans le Gers qui va être classé en captage prioritaire. 2 AAC (aires d'alimentation de captage) sont délimitées sur le bassin, celle du captage de la Fontaine Sainte à Estang (Gers) et celle de Pujo-le-Plan (Landes).

ir32 - V global consommé ir33 - Surface de zones de

 ir33 - Surface de zones de sauvegarde déclarées d'utilité publique



H1 - SÉCURISER L'AEP



- > Promouvoir la mise en place de pratiques agro-environnementales dans les AAC AEP
- > Contrôler l'impact potentiel des forages individuels sur la qualité de l'eau

2 AAC sur le périmètre du SAGE Midouze : AAC de Pujo-le-Plan/Saint-Gein (Landes), AAC de l'Estang (Gers) ; sous-bassin de la Douze.

Plan d'actions territorial (PAT) de l'Estang:

Le 1^{er} PAT a été mis en place de 2011 à 2016. Un 2^{ème} PAT est en cours d'élaboration par le syndicat des eaux de l'Estang. L'évaluation du 1^{er} PAT a été réalisée entre 2016 et 2017. Compte tenu de l'âge de l'eau de la nappe (une quinzaine d'années), les résultats sur la qualité de l'eau du 1^{er} PAT ne sont pas encore visibles. C'est pourquoi une analyse patrimoniale et sociétale du PAT a été réalisée auprès d'acteurs locaux (agriculteurs, collectivités). La profession agricole souligne certaines contraintes lors de la mise en place du PAT, tels que la diminution de la rémunération des MAE ou le manque de lisibilité et de proximité sur la gestion du PAT. Pour les collectivités, la connaissance du PAT et de son contenu sont assez limité. Le SETA organise actuellement des ateliers de concertation pour la construction du 2^{ème} PAT.

Dossiers de déclaration réceptionnés pour information à la CLE

2017: 2 forages usage irrigation - Gers

2018 : 32 forages usage irrigation - Landes

2019 : 31 forages usage irrigation et 4 forages usage AEP - Landes

ia29 - Surface contractualisée

ia30 - Nb de forages recensés/diagnostiqués

Programme Re-Sources de Pujo-le-Plan et Saint-Gein :

Les deux captages sont classés prioritaires car il a été révélé la présence de produits phytosanitaires et de leurs métabolites dans les eaux souterraines et que la concentration des nitrates est en évolution croissante. Le programme a été lancé en 2021, porté par le SYDEC et a pour objectif de retrouver des eaux naturelles de qualité conformes aux normes de potabilité d'ici 10 ans.

2019 : DÉFINITION EN CONCERTATION DES AXES DE TRAVAIL

Axe 1 : Réduire la pression phytosanitaire sur la nappe

Axe 2 : Limiter les transferts des nitrates et améliorer les sols

Axe 3 : Supprimer les risques de pollutions ponctuelles

Axe 4: Approfondir les connaissances techniques

Axe 5 : Partager et communiquer

5 enjeux du programme 21 actions 5 ans de contrat

Amélioration des pratiques

Communication et sensibilisation

Mesures d'accompagnement

Amélioration des connaissances

Animation et coordination du programme



USAGES PRIORITAIRES ET LOISIRS

I - Prendre en compte les loisirs nautiques

OBJECTIF

Prendre en compte les activités de loisirs nautiques et valoriser l'environnement aquatique

Mesures



Sensibiliser les pratiquants de loisirs nautiques



S'assurer de la bonne qualité des eaux de baignade



Faciliter les activités de loisirs aquatiques existantes



11 - DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS DE LOISIRS NAUTIQUES



- > Sensibiliser les pratiquants de loisirs nautiques
- > S'assurer de la bonne qualité des eaux de baignade

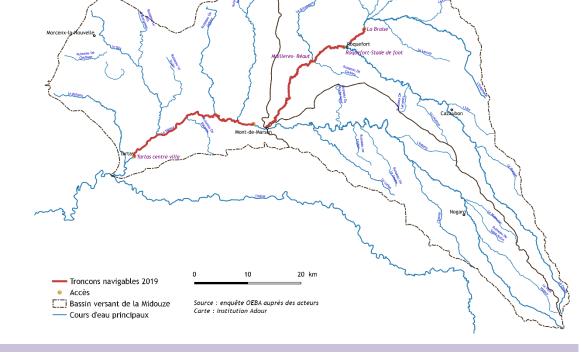
> Faciliter les activités de loisirs aquatiques existantes

	2017	2018	2019	2020
Lac de la Forêt - Aignan	Е	Е	Е	Е
Lac de l'Uby - Cazaubon	•	-	-	•
Base nautique du Marsan St Pierre du Mont	E	В	В	E
Lac d'Arjuzanx	Е	Е	Е	Е

E: excellent - B: bon

Source: https://baignade.sante.gouv.fr

Ces quatre plans d'eau sont les profils de baignade sur le bassin de la Midouze. Le lac de l'Uby n'a pas été suivi depuis 2014.



- ia31 Nb de profils de baignade établis
- ir34 % de conformité de la qualité des eaux de baignade
- ir35 Linéaire de cours d'eau accessible pour les loisirs nautiques

Entre 2017 et 2019 le syndicat du Midou-Douze a entretenu **29 km de linéaire** pour l'accessibilité à la navigation et le syndicat de la Midouze intervient sur l'ensemble du cours d'eau principal de la Midouze, entre Mont-de-Marsan et Tartas (**40 km**).

GOUVERNANCE



J - DIFFUSER L'INFORMATION

OBJECTIFS

Centraliser et valoriser certaines données sur l'eau

Communiquer auprès de divers publics

Assurer une veille continue

PAS D'INDICATEURS DÉFINIS DANS LE PAGD

Mesures



Mettre en place des tableaux de bord



Communiquer sur le contenu du SAGE et les actions engagées



Sensibiliser le grand public sur la qualité de l'eau



Sensibiliser le grand public sur les rivières et zones humides



Former les acteurs de l'aménagement des rivières et zones humides



Assurer une veille règlementaire



Suivre l'actualisation des données sur l'eau



J1 - CENTRALISER ET VALORISER CERTAINES DONNÉES SUR L'EAU



Mettre en place les tableaux de bord







Entre 2017 et 2019, un seul tableau de bord fut édité.

Depuis la mise en œuvre du SAGE, 4 tableau de bord ont été rédigés.

Ce présent tableau de bord est le 5^{ème} élaboré, en étant le plus exhaustif sur le renseignement des indicateurs du PAGD.



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Midouze

Tableau de bord de suivi du SAGE





Institution Adour - SAGE Midouze - Conseil Général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.; 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 Mail : veronique.michel@institution-adour.fr - www.sage-midouze.fr

J2 - COMMUNIQUER AUPRÈS DE DIVERS PUBLICS



Communiquer sur le contenu du SAGE et les actions engagées

Sensibiliser le grand public sur la qualité de l'eau

> Sensibiliser le grand public sur les rivières et zones humides

Former les acteurs de l'aménagement des rivières et zones humides

Guide de compatibilité avec les documents d'urbanisme, élaboré en 2016/2017 :

Le guide a pour but de faciliter la prise en compte des dispositions du PAGD par les acteurs de l'urbanisme dès l'élaboration de leur document, et inciter à l'intégration de la cellule d'animation dans les réunion de préparation.

Ce travail a été menée en inter-SAGE avec le SAGE Adour amont.

La guide a été diffusé auprès des communes et EPCI du bassin, aux bureaux d'étude, aux agences locales de l'urbanisme, aux services instructeurs de l'État et aux partenaires techniques et financiers. Le guide est accessible en ligne sur le site de l'Institution Adour.

Il s'agit du 2ème guide édité dans le cadre du SAGE, après celui faisant suite à l'étude érosion.



Journée d'information intitulée « Le sol, clef de voûte de la gestion de l'eau », organisée en mars 2018 :

Cette journée a été réalisée à l'échelle des bassins Midouze et Adour amont, suite à l'étude érosion menée sur l'amont de la Midouze.

L'événement a réuni 88 participants de divers horizons : élus, profession agricole, acteurs de l'eau, associations de protection de l'environnement.

ia33 - Nb d'outils de communication diffusés ou d'actions de communication menées ia 34 - Nb de guides diffusés







K - METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE

OBJECTIFS

Harmoniser l'application de la règlementation en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin

Favoriser la mise en place de maîtrise d'ouvrage et d'outils opérationnels à des échelles adaptées

PAS D'INDICATEURS DÉFINIS DANS LE PAGD

Mesures



Participer aux déclinaisons territoriales des PDM



Harmoniser les politiques en matière de gestion de l'eau entre le Gers et les Landes



Mettre en œuvre les sous-dispositions du SAGE à l'échelon territorial le plus cohérent pour la gestion de l'eau



Favoriser l'émergence de maîtrise d'ouvrage



Inciter la mise en place d'outils opérationnels



K2 - FAVORISER LA MISE EN PLACE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET D'OUTILS OPÉRATIONNELS À DES ÉCHELLES ADAPTÉES

Adaptation des

Gouvernance

orientations

stratégiques

ressources

complémentaires

Connaissance du

milieu et des

usages



> Inciter la mise en place d'outils opérationnels

Un travail de rédaction a été mené en 2017 pour réaliser l'état des lieux du projet de territoire, incluant un diagnostic socio-économique du bassin, tout en prenant en compte les attentes du territoire exprimées lors des deux ateliers de concertation et des deux réunions publiques organisées en 2017. S'en est suivi l'élaboration du programme d'actions durant 2 années (2018 et 2019) en concertation avec les acteurs locaux permettant de répondre à 5 enjeux du sous-bassin du Midou(r) : anticiper et s'adapter au changement climatique ; atteindre la satisfaction des besoins en eau (milieu, salubrité, irrigation) ; améliorer la qualité des masses d'eau ; participer à l'amélioration de l'état des cours d'eau et des milieux naturels ; et approfondir les connaissances, informer, sensibiliser et valoriser.



Commission Locale de l'Eau de la Midouze

Information et suivi de la démarche / garantie de cohérence de la démarche à l'échelle du bassin versant de la Midouze

Comité de Pilotage

Suivi et validation des travaux Assisté par un Comité technique

nformation préalable Choix des solutions et des pistes Rédaction du des usagers Analyse socio-économique d'actions possibles sur le territoire «Projet de Territoire» Concertation

continue

Suivi de la démarche par un garant externe de la neutralité et du déroulé concertation

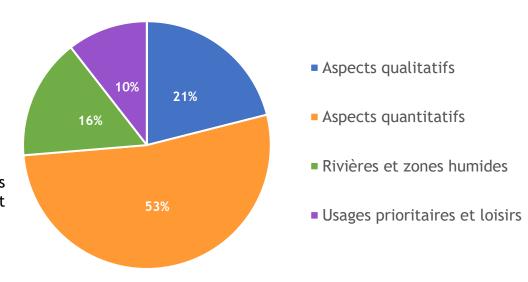
ia35 - Nb d'outils mis en place

CONCLUSION

27 % des indicateurs n'ont pas été renseignés :

- 9 indicateurs de réalisation,
- 10 indicateurs d'action.

Le graphique ci-contre met en avant les thématiques du SAGE pour lesquelles les indicateurs sont manquants.



La révision du SAGE sera l'occasion d'avoir une réflexion sur la pertinence de certains indicateurs, essentiellement ceux dont la donnée n'a pu être récoltée.